RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00338
Numéro SIREN : 652 014 051
Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2021 sous le numéro de dépôt 11637

7

COMPTES ANNUELS DE CARREFOUR SA AU 31 DÉCEMBRE 2020

7.1 Compte de résultat 346

7.2 Bilan 347

7.3 Tableaux de flux de trésorerie 348

7.4 Notes annexes aux états financiers 349

7.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 366

Copie certifiée conforme par E. de Chavagnac, Directeur Juridique Groupe



7.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	*Notes explicatives*	2020	2019
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		45	22
Autres produits		115	122
Total produits d'exploitation		**159**	**144**
Autres achats et charges externes		(168)	(149)
Traitements et salaires, charges sociales		(24)	(10)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(11)	(14)
Impôts, taxes et autres charges d'exploitation		(2)	(4)
Total charges d'exploitation		**(205)**	**(177)**
Résultat d'exploitation		(46)	(33)
Produits de participations		853	323
Produits d'intérêts et produits assimilés		3	2
Reprises sur dépréciations et provisions		31	91
Total produits financiers		**887**	**416**
Dotations aux dépréciations et provisions		(280)	(202)
Charges d'intérêts et charges assimilées		(178)	(152)
Total charges financières		**(458)**	**(354)**
Résultat financier	8	429	62
Résultat courant avant impôts		383	29
Reprises sur dépréciations et provisions		102	76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(3)	(4)
Autres charges et produits exceptionnels		(33)	(16)
Résultat exceptionnel		65	56
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		-	-
Impôts sur les bénéfices	9	102	181
RÉSULTAT NET		**550**	**266**

7.2 Bilan

Actif

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31/12/2020 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31/12/2019 Net
Immobilisations incorporelles	4.2	19	(16)	3	5
Immobilisations corporelles	4.2	2	(2)	0	-
Immobilisations financières	4.1	37 254	(7 652)	29 602	29 881
Actif immobilisé		37 274	(7 669)	29 605	29 886
Créances	10.1	1 157	(221)	935	626
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2	235	(101)	134	143
Actif circulant		1 392	(322)	1 069	769
Comptes de régularisation	10.1	41	-	41	84
TOTAL ACTIF		**38 707**	**(7 992)**	**30 715**	**30 739**

Passif

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	7.1	2 044	2 018
Primes d'émission et de fusion	7.2	17 183	17 082
Réserve légale	7.3	202	197
Réserves réglementées	7.3	378	378
Autres réserves	7.3	39	39
Report à nouveau	7.3	2 102	2 024
Résultat de l'exercice	7.3	550	266
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	7.3	22 498	22 004
Provisions pour risques et charges	6	167	299
Dettes financières	5.1	6 740	6 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10.2	9	19
Dettes fiscales et sociales	10.2	101	46
Dettes d'exploitation		110	65
Autres dettes diverses	10.2	1 166	1 731
Comptes de régularisation	10.2	35	2
Dettes diverses		1 201	1 733
TOTAL PASSIF		**30 715**	**30 739**

7.3 Tableaux de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat net	550	266
Dotation aux amortissements	2	1
Dotation (nette) aux provisions et dépréciations	117	30
Autres variations	34	-
Trésorerie brute issue des opérations	703	297
Variation des autres créances et dettes	32	(68)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	735	229
Acquisitions des titres de participation	-	(195)
Cessions de titres de participations	-	5
Autres variations issues des opérations d'investissement [1]	5	-
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	5	(190)
Dividendes versés	(57)	(106)
Variation nette de l'endettement	102	(822)
Variation des créances et dettes intragroupe	(785)	891
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(741)	(37)
Variation nette de la trésorerie	(1)	2
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice [1]	2	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice [1]	1	2
Variation nette de la trésorerie au bilan	(1)	2

(1) Hors actions propres (inscrites à l'actif du bilan en valeurs mobilières de placement).

7.4 Notes annexes aux états financiers

NOTE 1	DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	350
NOTE 2	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	350
NOTE 3	PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	351
NOTE 4	ACTIF IMMOBILISÉ	351
NOTE 5	FINANCEMENT ET COUVERTURES DE RISQUES	353
NOTE 6	PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS	356
NOTE 7	CAPITAUX PROPRES	359
NOTE 8	RÉSULTAT FINANCIER	360
NOTE 9	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	361
NOTE 10	AUTRES INFORMATIONS	362
NOTE 11	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	364
NOTE 12	FILIALES ET PARTICIPATIONS	364

NOTE 1 DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

Carrefour SA est la société mère du groupe Carrefour.

Elle exerce une activité de *holding via* des participations financières qui lui permettent d'avoir le contrôle direct ou indirect des sociétés du Groupe.

Elle a opté en faveur du régime d'intégration fiscale, qui comprend la société mère en tant que tête de l'intégration fiscale et ses principales filiales françaises.

Elle met également en œuvre la politique de financement externe du Groupe auprès des marchés bancaires et de capitaux afin de maintenir un certain niveau de liquidité pour faire face à ses engagements et à ses besoins d'investissement

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Au cours de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a frappé durement l'économie mondiale et a engendré une situation grave et inédite. Malgré ce contexte, Carrefour SA a pu continuer à opérer normalement et a poursuivi la sécurisation de ses financements (cf. note 2.1). Ainsi, dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la Société n'est pas remise en cause.

2.1 Sécurisation des financements long terme

Début mars 2020, la crise sanitaire Covid-19 a provoqué la fermeture du marché monétaire (court terme) ainsi que du marché des émissions obligataires long terme. Ce dernier a ré-ouvert le 20 mars, après 10 jours de fermeture, avec un élargissement des spreads de crédit de 150 à 200 bps.

Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625 %.

Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %.

Ces opérations ont permis de sécuriser la liquidité du Groupe à court et à moyen terme, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour. Elles ont également permis d'étendre la maturité moyenne des facilités obligataires en la portant de 3,5 ans à fin décembre 2019 à 4,1 ans à fin juin 2020, tout en réduisant la charge financière de Carrefour.

Par ailleurs, en mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025, de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires.

2.2 Suppression du Régime de retraite supplémentaire

Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 (transposition de la Directive européenne dite « portabilité retraite »), le régime de retraite supplémentaire qui avait mis en place par Carrefour en 2009 a été supprimé par le Conseil d'administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019 (cf. note 6.2.2).

Le Conseil d'administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire conforme aux nouvelles dispositions de l'article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1er janvier 2020. La gestion de ce régime a été externalisée auprès d'une compagnie d'assurances.

2.3 Cession de Market Pay

Le Groupe a annoncé le 30 octobre 2020 la cession de 60 % de sa plate-forme de paiement Market Pay à AnaCap Financial Partners, un investisseur spécialisé dans les services financiers européens, afin d'en accélérer le développement et la diversification. La valeur d'entreprise de l'opération est de 300 millions d'euros environ.

Développée par les équipes du Groupe depuis 2016, Market Pay est une plate-forme de paiement européenne conçue pour répondre aux enjeux du commerce omnicanal du Groupe dans ses différentes géographies. Elle opère un volume de 1,3 milliard de transactions par an, gère 45 000 terminaux de paiement et 5 millions de cartes. Elle accompagne de bout en bout les points de vente physiques et les e-commerçants dans le déploiement de solutions de paiement innovantes et simplifiées. Market Pay connaît une croissance forte et continue depuis sa création.

À travers ce projet de partenariat, Carrefour souhaite capitaliser sur l'expertise sectorielle approfondie et l'expérience de 15 ans d'AnaCap dans la croissance et le développement d'activités pour permettre à Market Pay de continuer à se développer, se diversifier et accélérer sa transformation au service des projets d'innovation de Carrefour ainsi que de ses autres clients et prospects.

Cette transaction a fait l'objet d'une information-consultation des instances représentatives du personnel en décembre 2020 et reste soumise aux autres conditions usuelles de finalisation (examen par les autorités bancaires réglementaires en France et en Espagne ainsi que par la Commission européenne). Elle devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021.

2.4 Transfert du bail immobilier

En mars 2020, Carrefour SA a transféré son bail immobilier relatif au siège social de Massy à une entité du groupe.

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

3.1 Bases de préparation

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2014-03, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les états financiers de Carrefour SA sont présentés en millions d'euros et sont arrondis au million le plus proche. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La préparation des états financiers de Carrefour nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs et de produits et de charges. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

3.2 Conversion des éléments en devise étrangère

Les charges et produits en devise étrangère sont enregistrés au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en « Comptes de régularisation ». En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 4 ACTIF IMMOBILISÉ

4.1 Immobilisations financières

4.1.1 Traitement comptable et valorisation

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations incluant les malis de fusions affectés, des créances rattachées et des autres immobilisations financières.

Les valeurs brutes des titres de participation sont enregistrées au coût d'acquisition.

Au 1er janvier 2016, lors de la première application du règlement ANC 2015-06, les malis de fusion essentiellement issus de la fusion Carrefour-Promodes en 2000, ont été affectés aux titres de participation Carrefour France, Norfin Holder, Caparbel, Carrefour Nederland BV et Hyparlo sur la base des plus-values latentes existantes au 1er janvier 2016.

Les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont :

- la valeur des capitaux propres ;
- la projection des flux de trésorerie futurs ;
- la valorisation de l'actif net réévalué estimé sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'agrégats du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable (celle-ci intégrant, le cas échéant, la valeur nette comptable des malis de fusion affectés).

Les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier, y compris les reprises de dépréciations réalisées dans le cadre d'une cession de participation. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

4.1.2 Tableau de variation sur l'exercice

ACTIF IMMOBILISÉ

(en millions d'euros)	Titres de participation	Malis affectés aux titres de participation	Autres immobilisations financières	Total Immobilisations financières 31/12/2020	Total Immobilisations financières 31/12/2019
Immobilisations brutes au 1er janvier	25 880	11 407	5	37 293	37 099
Augmentation de capital & acquisitions				-	195
Réduction de capital & cessions/liquidations (1)	(34)		(5)	(39)	(2)
Immobilisations brutes au 31 décembre (A)	25 846	11 407	0	37 254	37 292
Dépréciations au 1er janvier	(2 402)	(5 010)	0	(7 412)	(7 255)
Dotations de l'exercice (2)	(268)			(268)	(171)
Reprises de l'exercice (2)	28			28	15
Total dépréciations au 31 décembre (B)	(2 642)	(5 010)	-	(7 652)	(7 411)
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES (A)-(B)	**23 204**	**6 397**	**0**	**29 602**	**29 881**

(1) Les sorties de l'actif de l'exercice 2020 comprennent principalement Carrefour Station-Service pour 6,4 millions d'euros et Adialea pour 27,7 millions d'euros, suite aux opérations de réduction de capital réalisées sur ces sociétés.
La réduction du poste Autres immobilisations financières pour 5 millions d'euros correspond au remboursement de la caution du bail de Massy.

(2) Les dépréciations sur titres de participation comptabilisées sur l'exercice 2020 concernent essentiellement les sociétés suivantes :
- Guyenne et Gascogne pour 151,1 millions d'euros ;
- Carrefour Italia pour 102,2 millions d'euros ;
- Carrefour Système d'Information pour 13,1 millions d'euros.

Par ailleurs, une reprise de 27,7 millions d'euros a été comptabilisée sur Adialea.

Le détail des titres de participations et malis affectés est présenté en note 12.

4.1.3 Carrefour France SAS

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des titres de participation de Carrefour France SAS incluant le mali de fusion affecté, s'élève à 6 222 millions d'euros comme au 31 décembre 2019.

Les tests réalisés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 sur le mali affecté aux titres de participation Carrefour France n'ont pas mis en avant la nécessité de constater dans les comptes une dotation complémentaire ou une reprise de la dépréciation qui avait été principalement constatée au cours de l'exercice 2017.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe.

Les principales hypothèses financières qui sous-tendent l'actualisation des flux de trésorerie futurs de Carrefour France SAS sont un taux d'actualisation après impôt de 5.5 % (5.6 % en 2019), ainsi qu'un taux de croissance perpétuelle de 1.6 % (1.7 % en 2019).

4.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

- Logiciels : 3 à 8 ans ;
- Matériels informatiques : 3 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 ans ;
- Autres : 3 à 10 ans.

Les actifs corporels et incorporels dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

Les mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Immobilisations brutes au 1er janvier	19	2	21	21
Acquisitions	-	-	-	-
Immobilisations brutes au 31 décembre (A)	19	2	21	21
Amortissements et dépréciations au 1er janvier	(14)	(2)	(16)	(15)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)		(2)	(1)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre (B)	(16)	(2)	(17)	(16)
TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES (A)-(B)	**3**	**0**	**3**	**5**

NOTE 5 FINANCEMENT ET COUVERTURES DE RISQUES

5.1 Dettes financières

Aux 31 décembre 2020, les dettes financières se décomposent comme suit :

	31/12/2020				
(en millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31/12/2019
Emprunts obligataires	871	3 815	2 000	6 686	6 563
Intérêts courus non échus	53	-	-	53	75
DETTES FINANCIÈRES	**925**	**3 815**	**2 000**	**6 740**	**6 638**

Au cours de l'exercice 2020, les variations des emprunts obligataires sont détaillées ci-dessous :

		Variation du nominal			
(en millions d'euros)	31/12/2019	Émissions	Rembour-sements	Effet de change	31/12/2020
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 4,00 %	802	-	(802) [1]	-	-
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 11 ans, 3,875 %	871	-		-	871
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 1,75 %	1 000	-	-	-	1 000
Emprunt obligataire convertible non dilutif 500 millions USD, 6 ans, 0 %	445	-	-	(38)	407
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750 %	750	-	-	-	750
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25 %	750	-	-	-	750
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, USD, 6 ans, 0 %	445	-	-	(37)	408
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 0,88 %	500	-	-	-	500
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75 %	500	-	-	-	500
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 1,00 %	500		-	-	500
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 7 ans, 2,625 %		1 000 [2]			1 000
Détail des emprunts Obligataires	6 563	1 000	(802)	(75)	6 686

(1) Le 9 avril 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant de 802 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 4 %.

(2) Le 1er avril 2020, le groupe Carrefour a été le premier émetteur noté BBB à accéder au marché, avec une émission obligataire d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 7,5 ans environ (échéance au 15 décembre 2027) et d'un coupon de 2,625 %. Cette opération a permis de sécuriser les besoins de financements à court et moyen terme du Groupe dans le contexte de crise sanitaire.

5.2 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net	Net
Actions propres dédiées [1]	-			
Actions propres disponibles [2]	233	(101)	133	141
Disponibilités [3]	1		1	2
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**235**	**(101)**	**134**	**143**

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont constituées de :

(1) Actions Carrefour destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions déterminés. Ces actions sont enregistrées à leur coût d'acquisition ; elles ne sont pas dépréciées en fonction de leur valeur vénale en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif dans les conditions décrites dans les principes comptables relatifs aux provisions exposés dans la note 6.1 ;

(2) Actions Carrefour disponibles pour être attribuées aux employés ou pour la régulation du cours de Bourse ; ces actions sont dépréciées si leur valeur comptable est supérieure au dernier cours de Bourse.

(3) Disponibilités bancaires.

Au 31 décembre 2020, ce poste comprend notamment 9 457 539 actions Carrefour disponibles pour être attribuées aux salariés de Carrefour et de ses filiales pour une valeur brute de 233 millions d'euros.

Comme indiqué dans le tableau de variation suivant, il n'y a pas eu de mouvement du nombre d'actions auto-détenues au cours de l'exercice 2020.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Valeur Brute des VMP	Dépréciation des VMP	Valeur nette des VMP	Provision sur plan d'actions gratuites
Montants au 31 décembre 2019	9 457 539	233	(92)	141	-
Achats d'actions dans le cadre de la couverture de plans d'actions gratuites					
Livraison des actions gratuites affectées à des plans déterminés					
Reprise de provision liée aux actions gratuites affectées à des plans déterminés					
Dotation aux provisions liées aux actions gratuites affectées à des plans déterminés					
Dépréciation sur des actions non encore affectées à des plans déterminés			(9)	(9)	
MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2020	**9 457 539**	**233**	**(101)**	**132**	**-**

Les actions Carrefour auto-détenues sont valorisées au dernier cours de cotation connu, soit 14,03 euros par action au 31 décembre 2020. La valeur nette s'élève ainsi à 132 millions d'euros.

5.3 Réserve de liquidité

5.3.1 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros.

Par ailleurs, en mai 2020, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025, de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires. La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie.

Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (*negative pledge*), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (*pricing grid*).

5.3.2 Programmes de financement

Carrefour dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros avec le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN), afin de maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré.

Carrefour dispose également d'un programme de billets de trésorerie déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros.

5.4 Couvertures des risques

5.4.1 Risques de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe. Mise à jour mensuellement, la stratégie de couverture et ses modalités d'application permettent de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi la Société contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir sa dette financière face au risque de variation des taux d'intérêt.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments financiers de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Il s'agit principalement de swaps et d'options de taux d'intérêt classiques.

Les instruments utilisés et leur valorisation sont présentés en note 11.

5.4.2 Risques de change

Le risque de change est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellé en devise étrangère.

De par son activité de holding, la société Carrefour peut être exposée au risque de change, sur des transactions particulières (augmentation de capital ou versement de dividendes) avec certaines de ses filiales étrangères dont la devise locale est autre que l'euro. Le risque sur ces opérations peut dans certains cas être couvert par des achats à terme de devises.

Le 7 juin 2017, Carrefour a réalisé auprès d'investisseurs institutionnels une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans (échéance juin 2023). Un swap de change en euros de 500 millions de dollars américains a été mis en place en 2017 dès que cette souscription a eu lieu et est adossé à cette opération en termes de maturité.

Le 22 mars 2018, Carrefour a réalisé également une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans (échéance mars 2024). De la même manière qu'en 2017, deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place et adossés en termes de maturité.

L'ensemble de ces opérations, qui ont été swappées en euros, procure ainsi à la Société l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros.

5.4.3 Risques sur actions

Carrefour a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Occasionnellement, la Société achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions. Les actions sont principalement utilisées pour les besoins des programmes d'attribution d'options sur actions et d'actions gratuites.

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert par des options symétriques achetées auprès de banques.

NOTE 6 PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

			Reprises de l'exercice		
(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Utilisées	Non utilisées	31/12/2020
Obligations de remises d'actions	-				0
Engagement de retraite	45	0		(45)	(0)
Risque sur filiales	94	1	-	0	95
Litiges et risques divers	161	16	(12)	(92)	73
Provisions pour risques et charges	**300**	**17**	**(12)**	**(138)**	**167**
Immobilisations financières	7 411	268	(28)		7 652
Créances	221				221
Autres (VMP)	92	9			101
Dépréciations	**7 724**	**276**	**(28)**	**-**	**7 974**
TOTAL DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	**8 024**	**294**	**(39)**	**(138)**	**8 141**

6.1 Provisions sur plans d'actions

Certains salariés du groupe Carrefour reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres.

Cette rémunération prend la forme de plans d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'options d'achat d'actions.

Plans dénoués par l'émission d'actions nouvelles

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG.

Plans d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions par remise d'actions existantes

À la date d'attribution, ces actions gratuites et options d'achat d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel. Celle-ci n'intervient qu'à la date de livraison des actions gratuites ou à la levée des options d'achat d'actions.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lors de la décision du Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'un plan d'actions gratuites ou d'options sur actions, dès lors que l'obligation de remise d'actions existantes aux employés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Lorsque l'acquisition des actions gratuites est explicitement subordonnée au fait que l'attributaire reste au service de Carrefour pendant une période future déterminée (« période d'acquisition »), le montant de la provision est reconnu linéairement sur la période d'acquisition.

Plan 2019

Le 27 février 2019, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 3 366 200 actions (soit 0,43 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Plan 2020

Le 26 février 2020, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 juin 2019, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 2 300 000 actions (soit 0,28 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow ajusté » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à l'indice de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Caractéristiques

Les principales caractéristiques de ces deux plans d'attribution d'actions de performance sont rappelées dans le tableau ci-après.

	Plan 2019	Plan 2020
Date d'Assemblée Générale	17-mai-16	14-juin-19
Date d'attribution [1]	27-févr-19	26-févr-20
Date d'acquisition [2]	28-févr-22	25-févr-23
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 615 346	2 604 597
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	640	516
Juste valeur d'une action *(en euros)* [3]	14,33	13,05

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans).
(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.
(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits et de la probabilité d'atteinte des critères de performance de marché.

Variation de la période

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2020 sur ces deux plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivants :

	2020	2019
Nombre d'actions de performance attribuées au 1er janvier	3 232 646	1 516 550
Actions attribuées sur l'exercice	2 604 597	3 615 346
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-	(916 098)
Actions annulées sur l'exercice [1]	(383 335)	(983 152)
NOMBRE D'ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AU 31 DÉCEMBRE	**5 453 908**	**3 232 646**

(1) dont 299 000 actions annulées sur le plan 2019 et 84 335 actions annulées sur le plan 2020.

6.2 Provisions sur engagements de retraite

Les engagements en matière de retraite, qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les engagements sont détaillées ci-dessous.

La Société applique la recommandation de l'ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

6.2.1 Indemnités de fin de carrière

En application de la législation et des conventions collectives en vigueur, la Société verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ en retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge sur l'exercice.

Les paramètres de calcul de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

Hypothèses	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'augmentation des salaires	2,84 %	2,84 %
Taux de charges salariales	35 %	35 %
Taux d'actualisation	0,40 %	0,75 %
Table de mortalité	TV TD 2015-2017	TV TD 2014-2016
Turn over en fonction de l'ancienneté :	Avant 55 ans, moyenne du *turn over* réel des années 2018, 2019 et 2020 des services centraux, au-delà d'un âge de 55 ans, le *turn over* est égal à zéro	Avant 55 ans, moyenne du *turn over* réel des années 2017, 2018 et 2019 des services centraux, au-delà d'un âge de 55 ans, le *turn over* est égal à zéro
Ancienneté entre 0 et 5 ans	*4,98 %*	*6,17 %*
Ancienneté entre 6 et 10 ans	*5,10 %*	*2,75 %*
Ancienneté entre 11 et 15 ans	*2,10 %*	*3,32 %*
Ancienneté entre 16 et 20 ans	*4,33 %*	*4,25 %*
Ancienneté entre 21 et 25 ans	*3,75 %*	*2,64 %*
Ancienneté de + de 26 ans	*2,39 %*	*3,29 %*

La provision au 31 décembre 2020 correspond à la totalité de la valeur actualisée de l'obligation au titre des engagements de retraite (y compris écarts actuariels et coût des services passés) nette des actifs de couverture du régime. Au 31 décembre 2020, l'engagement net de l'actif de couverture correspond à un actif de 0,8 million d'euros.

6.2.2 Régime de retraite supplémentaire

Carrefour avait mis en place en 2009 un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, modifié en 2015. Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 (transposition de la Directive européenne dite « portabilité retraite »), ce régime de retraite supplémentaire a été supprimé par le Conseil d'administration du 20 avril 2020, entraînant la reprise de la totalité de la provision comptabilisée au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire conforme aux nouvelles dispositions de l'article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1er janvier 2020. Les principales caractéristiques de ce nouveau régime sont les suivantes :

- les droits annuels resteront acquis aux bénéficiaires en cas de départ de l'entreprise ;
- les droits seront calculés sur la rémunération de l'année en cours (rémunération de référence), sans qu'elle puisse excéder 60 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ;
- l'acquisition des droits s'effectue sous réserve de conditions de performance annuelles : les critères de performance et les objectifs à atteindre seront fixés parmi ceux retenus par le Conseil d'administration pour la détermination de la part variable annuelle du mandataire social ;
- le taux annuel d'acquisition des droits à rente sera progressif en fonction de l'atteinte des critères de performance. Le cumul des pourcentages annuels appliqués pour un même bénéficiaire, tous employeurs confondus, sera plafonné à 30 %.

Le Groupe a externalisé la gestion de ce régime à une compagnie d'assurances.

NOTE 7 CAPITAUX PROPRES

7.1 Capital social

Le capital social est composé de 817 623 840 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2020. Il était constitué de 807 265 504 actions au 31 décembre 2019.

La variation de l'exercice correspond aux actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en actions en juin 2020.

7.2 Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature par Carrefour SA lors de l'émission.

À la suite de l'augmentation de capital du 29 juin 2020 pour les besoins du paiement du dividende en actions, une prime d'émission de 100 millions d'euros a été dégagée (cf. note 7.3 ci-dessous).

7.3 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission et de fusions	Autres réserves, report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 018	17 082	2 638	266	22 004
Affectation du résultat 2019	26	100	83	(266)	(57)
Résultat de l'exercice 2020				550	550
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	**2 044**	**17 182**	**2 721**	**550**	**22 498**

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 29 mai 2020, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2019 à 0,23 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions ordinaires nouvelles a été fixé à 12,19 euros, correspondant à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de ladite Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,23 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 10 juin 2020, la période d'option s'est clôturée le 23 juin 2020 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 68,85 % du capital. Le 29 juin 2020 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 10 358 336 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour d'un montant total de 126 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (57 millions d'euros).

Le dividende non versé sur les actions en autodétention, soit 2 millions d'euros, est comptabilisé en report à nouveau lors du versement de dividendes en numéraire.

7.4 Valeur des réserves affectées à la contrepartie des actions auto-détenues

Au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, le Groupe contrôle 9 457 539 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions. Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

La valeur nette comptable des actions Carrefour auto-détenues au 31 décembre 2020 s'élève à 132 millions d'euros (cf. note 5.2). Elle était de 141 millions d'euros au 31 décembre 2019.

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Dividendes	853	323
Charges d'intérêt et charges assimilées	(178)	(150)
Dotations sur dépréciations et provisions des titres de participation	(280)	(202)
Reprises sur dépréciations et provisions des titres de participation	31	91
Autres produits et charges financiers	3	-
RÉSULTAT FINANCIER	**429**	**62**

Au cours de l'exercice 2020, les revenus de dividende s'élèvent à 853 millions d'euros. Les dividendes versés sur 2020 comprennent notamment :

- un dividende de 413 millions d'euros en provenance de la société Espagnole Norfin Holder ;
- un dividende de 119 millions d'euros en provenance de la société française CRFP8 ;
- un dividende de 114 millions d'euros en provenance de la société belge Caparbel ;
- un dividende de 77 millions d'euros en provenance de la société française Hyparlo ;
- un dividende de 27 millions d'euros en provenance de la société brésilienne Atacadão.

Les charges d'intérêt sont essentiellement liées aux emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2020, l'évaluation des titres de participation a conduit à la comptabilisation d'une dotation nette sur dépréciation des titres de participation de 267,7 millions d'euros et d'une reprise sur provision pour risque sur filiales de 1,5 million d'euros (cf. note 6).

Les dotations de l'exercice comprennent également une dotation pour dépréciation sur les valeurs mobilières de placement pour un montant de 8,7 millions d'euros (Cf. note 5.2)

Les autres charges et produits financiers incluent l'étalement des primes de remboursement des emprunts obligataires ainsi que des gains et pertes de change.

NOTE 9 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

9.1 Ventilation du résultat et de l'impôt sur les bénéfices correspondant

(en millions d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat avant éléments exceptionnels et participation	383		383
Résultat exceptionnel	65	(0)	65
Effets liés à l'intégration fiscale	-	103	103
RÉSULTAT COMPTABLE 2020	**448**	**102**	**550**

Le produit d'impôt constaté en 2020 correspond au profit net d'intégration fiscale.

Les crédits d'impôts imputables sur l'impôt sur les sociétés sont également comptabilisés en impôts sur les bénéfices.

9.2 Intégration fiscale

Carrefour SA est la société tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre la somme des impôts due par chacune des filiales intégrées et l'impôt calculé sur la base du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour SA.

Au 31 décembre 2020, le montant des économies d'impôt liées aux déficits fiscaux transmis à Carrefour SA par ses filiales ressort à 1 438 millions d'euros (1 360 millions d'euros au 31 décembre 2019).

9.3 Informations sur la situation fiscale différée ou latente

Le tableau ci-dessous présente l'effet impôt des différences temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales de Carrefour SA.

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
1- Charges non déductibles temporairement				
• Provisions pour retraite			12	-
• Provisions pour risques et charges	3		-	-
• Autres			-	-
2- Produits non taxables temporairement				
• Plus-value de fusion et d'apport différés		250	-	250
3- Déficits fiscaux reportables	315		293	-
TOTAL	**318**	**250**	**305**	**250**

Le montant de 250 millions d'euros au passif correspond aux sursis d'imposition consécutifs aux opérations d'apports de titres bénéficiant du régime de faveur de l'article 210 B du CGI.

NOTE 10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 Créances et comptes de régularisation actif

Les créances correspondent pour l'essentiel à des créances intra-groupes liées à des prestations de services dont le fait générateur est constitué par la réalisation de la prestation.

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement.

(en millions d'euros)	31/12/2020	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	31/12/2019
Créances	1 157	1 157	-	-	848
Sous-total créances	1 157	1 157	-	-	848
Écart de conversion actif					39
Autres comptes de régularisation [1]	41	41			45
Sous-total comptes de régularisation	41	41	0	0	84
TOTAL	**1 198**	**1 198**	**0**	**0**	**932**

(1) Les autres comptes de régularisation intègrent essentiellement des primes d'émission des obligations pour un montant de 25,2 millions d'euros et des frais d'émission d'emprunts pour 9,6 millions d'euros amortis sur la durée de remboursement des emprunts auxquels ils sont attachés.

10.2 Dettes et comptes de régularisation passif

L'état des échéances des dettes à la clôture est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	9	-	-	19
Dettes fiscales et sociales	101	101	-	-	46
Autres dettes [1]	1 166	1 166	-	-	1 731
Écart de conversion passif	35	35	-	-	2
TOTAL	**1 311**	**1 311**	**-**	**-**	**1 798**

(1) Les autres dettes correspondent essentiellement à des dettes intragroupes.

10.3 Parties liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

10.4 Engagements hors bilan

10.4.1 Instruments dérivés

Instruments dérivés utilisés *(en millions d'euros)*	Encours notionnels couverts par maturité				Dérivés à la valeur de marché		
	31/12/2020	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Carrefour paie fixe (swap de taux d'intérêt)							
Euribor/taux fixe trimestriel E/360	0				(100)		(6)
Achats Call	815	-	815	-	890	17	34
Swap de devises	815		815		890	52 (1)	80
Eur/USD sur obligation convertible							
Achats options de taux (*caps*)	600	500	100		700		-
Achats de Swaptions (SWP)	650	250	400		1 150	2	2
Ventes de Swaptions (SWR)	(300)	(50)	(250)		(350)	(13)	(9)
TOTAL	**4 645**	**1 450**	**3 195**	**-**	**4 070**	**58**	**101**

(1) Un swap de change en euros de 500 millions de dollars américains a été mis en place en 2017 dès la souscription des obligations convertibles remboursables en numéraire émise le 7 juin 2017 et est adossé à cette opération en terme de maturité.
De la même manière, deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place en mars 2018, lorsque Carrefour a procédé à une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains.

10.4.2 Autres engagements

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Avals, cautions et garanties	13	19
Engagements de paiement des loyers futurs (1)	-	242
Autres garanties données	-	13
Engagements donnés	13	274
Crédits syndiqués non tirés (2)	3 900	3 900
Engagements de paiement des loyers futurs (1)	-	242
Engagements reçus	3 900	4 142

(1) Au 31 décembre 2019, ces engagements correspondaient aux loyers à payer ou à recevoir sur la durée non résiliable du bail. Suite au transfert du bail du bâtiment de Massy à une autre entité du groupe en mars 2020, ces engagements sont désormais caducs.
(2) Au 31 décembre 2020, la Société dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3 900 millions d'euros à échéance juin 2024 et juin 2025.

Comme indiqué en note 2.1, Carrefour a exercé l'option d'extension de juin 2024 à juin 2025, de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Cette option a été souscrite à plus de 95 % des engagements bancaires.

La première facilité de crédit (dite « Club deal ») a été finalisée auprès d'un syndicat de 8 banques pour un montant total de 1,4 milliard d'euros. La seconde facilité (dite « syndiquée ») a été négociée auprès d'un syndicat de 21 banques pour un montant total de 2,5 milliards d'euros.

10.5 Effectifs & rémunération

10.5.1 Effectif moyen

	2020	2019
Cadres	5	5
EFFECTIFS MOYENS	**5**	**5**

10.5.2 Rémunération

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion.

NOTE 11 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est de nature à avoir une incidence significative sur les comptes de la Société au 31 décembre 2020.

NOTE 12 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeur brute comptable des titres (hors malis)	Valeur nette comptable des titres (hors malis)	Valeur brute comptable des malis affectés aux titres de participations	Valeur nette comptable des malis affectés aux titres de participations	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'Affaires HT	Dividendes reçus
A- RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS										
1. Filiales (%>50)										
France										
CARMA	23	88	50,0 %	44	44	-	-	7	0	0
CARREFOUR BANQUE	101	369	60,0 %	124	124	-	-	(155)	296	0
CARREFOUR FRANCE	1 995	45	99,6 %	3 979	3 979	6 952	2 243	(1 618)	14	0
CARREFOUR MANAGEMENT	0	(99)	100,0 %	23	0	-	-	(6)	0	0
CARREFOUR SYSTEMES D'INFORMATION	164	(125)	100,0 %	168	26	-	-	33	417	0
CRFP 8	3 381	235	74,8 %	2 528	2 528	-	-	168	0	119
CRFP 13	863	611	38,0 %	385	385	-	-	64	0	51
GUYENNE ET GASCOGNE	106	23	100,0 %	428	227	-	-	1	13	0
HYPARLO	63	213	100,0 %	450	450	180	155	77	0	77
TOTAL				**8 128**	**7 763**	**7 132**	**2 398**	**(1 429)**	**739**	**247**
Étranger										
CARREFOUR ASIA	185	(180)	100,0 %	190	5					0
CARREFOUR NEDERLAND BV	2 259	1 480	100,0 %	3 603	3 603	767	675			0
NORFIN HOLDER	2	4 612	79,9 %	3 177	3 177	2 872	2688			413
CAPARBEL	6 334	6	100,0 %	6 334	6 334	636	636			114
TOTAL				**13 304**	**13 119**	**4 275**	**3 998**	**0**	**0**	**527**
2. Participations (10< %<50)										
Étranger										
ATACADÃO	1 687	1 294	32,8 %	251	251	-	-			27
CARREFOUR FINANCE	6 816	531	25,0 %	1 668	1 668	-	-			0
CARREFOUR ITALIA	1 289	(1 288)	30,0 %	2 192	113	-	-			0
TOTAL				**4 111**	**2 032**	**0**	**0**	**0**	**0**	**27**

(en millions d'euros)	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeur brute comptable des titres (hors malis)	Valeur nette comptable des titres (hors malis)	Valeur brute comptable des malis affectés aux titres de participations	Valeur nette comptable des malis affectés aux titres de participations	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'Affaires HT	Dividendes reçus
B- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX										
1. Autres filiales										
France				26	26	0	0			40
Étranger				0	0	0	0			0
2. Autres Participations										
France				28	24	0	0			0
Étranger				248	240	0	0			12
C- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES TITRES										
Filiales françaises (ensemble)				8 154	7 790	7 132	2 398			287
Filiales étrangères (ensemble)				13 304	13 119	4 275	3 998			527
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				28	24	0	0			0
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				4 359	2 272	0	0			39
TOTAL GÉNÉRAL				**25 846**	**23 204**	**11 407**	**6 397**			**853**

Les données grisées ne sont pas fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.

Les colonnes Capital, Capitaux propres hors capital, Résultat du dernier exercice clos et Chiffre d'Affaires, correspondent aux informations relatives à l'exercice 2019 car celles relatives à 2020 ne sont pas arrêtées par leurs organes de gestion.

7.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Carrefour,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Carrefour relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 février 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit

Evaluation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S.

(Notes 4.1.1, 4.1.3 et 12 des notes annexes aux comptes annuels)

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des titres de participation de Carrefour France S.A.S. incluant les malis de fusion affectés s'élève à 6 222 millions d'euros.

Comme indiqué en note 4.1.1, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (intégrant, le cas échéant, la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité. A défaut, une dépréciation est comptabilisée en résultat financier.

Comme indiqué en note 4.1.3 des notes annexes aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S. a été déterminée à partir des projections des flux de trésorerie futurs établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe, en se basant sur des estimations et jugements importants, tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique au pays.

Le test réalisé au 31 décembre 2020 sur le mali affecté aux titres de participation Carrefour France n'a pas mis en avant la nécessité de constater dans les comptes une dotation complémentaire ou une reprise de la dépréciation qui a été constatée principalement au cours de l'exercice 2017.

Du fait de l'importance de la valeur nette comptable de ces titres, des incertitudes liées notamment à la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité et de la sensibilité aux variations des données et hypothèses financières utilisées, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S. comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d'apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S. déterminée par la direction, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la pertinence de la méthodologie utilisée pour déterminer la valeur d'utilité ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie retenues avec notre compréhension des perspectives et orientations stratégiques du groupe en France ;
- procéder à des comparaisons des réalisations avec les prévisions passées pour vérifier la fiabilité du processus de prévisions ;
- apprécier le caractère raisonnable des paramètres financiers utilisés (taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle à l'infini) avec l'aide de nos spécialistes en évaluation financière et en s'appuyant notamment sur des évaluations d'experts ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.1.1, 4.1.3 et 12 des notes annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 5 septembre 1968 pour le cabinet KPMG S.A. (compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date) et du 21 juin 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption, le cabinet KPMG S.A. dans la 53ème année et le cabinet Mazars dans la 10ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent, de ce fait, les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons, avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 30 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	KPMG S.A.	MAZARS
Bertrand Boisselier	Caroline Bruno Diaz	Jerôme de Pastors
Stéphane Rimbeuf		Emilie Loreal

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 2.044.059.600 euros
Siège social : 93 avenue de Paris, 91300 Massy
652 014 051 - RCS Evry

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2021

Le vendredi vingt-et-un mai deux mille vingt, à dix heures, au siège social sis 93 avenue de Paris, 91300 Massy, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire tenue à huis clos sur convocation du Conseil d'administration.

Après avoir rappelé que l'Assemblée Générale se tient hors la présence des actionnaires conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeant des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, Monsieur Alexandre Bompard déclare l'Assemblée Générale ouverte, Assemblée Générale qu'il préside conformément à la Loi et aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, et Monsieur Stéphane Israël, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent Vallée est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée Générale a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 3 mai 2021 et aux avis publiés par les soins du Conseil d'administration dans le BALO du 14 avril 2021 (avis préalable de réunion valant avis de convocation) et dans le Journal d'Annonce Légale « Le Parisien » du 2 mai 2021.

Le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élevant à 515 206 135 actions soit 64,192 % des actions ayant le droit de vote en composition ordinaire et à 514 880 498 actions soit 64,152 % des actions ayant le droit de vote, en composition extraordinaire, le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée Ordinaire comme Extraordinaire est donc atteint.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par voie électronique avec demande d'avis de réception.

(...)

A titre Ordinaire

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les

comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 251 679 voix pour, 433 185 voix contre et 74 386 abstentions.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 250 725 voix pour, 434 122 voix contre et 74 403 abstentions.

Troisième résolution *(Affectation du résultat, fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 550 276 900,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	550 276 900,40 €
Affectation à la réserve légale	2 589 584,00 €
Report à nouveau au 31 décembre 2020	2 102 453 158,00 €
Soit bénéfice distribuable	2 650 140 474,40 €
Dividendes 2020 prélevé sur le bénéfice distribuable	392 459 443,20 €
Solde du report à nouveau après affectation	2 257 681 031,20 €

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 817 623 840 actions composant le capital social au 31 décembre 2020, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 392 459 443,20 euros qui représente un dividende de 0,48 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 26 mai 2021 et sera mis en paiement le 28 mai 2021. L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
2017	0,46 €	0,46 €	-
2018	0,46 €	0,46 €	-
2019	0,23 €	0,23 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 710 461 340 voix pour, 15 251 215 voix contre et 46 695 abstentions.

Quatrième résolution *(Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce qu'il ne mentionne aucune nouvelle convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 581 896 voix pour, 105 407 voix contre et 71 947 abstentions.

Cinquième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 591 933 170 voix pour, 132 525 281 voix contre et 1 300 799 abstentions.

Sixième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 508 609 132 voix pour, 212 723 780 voix contre et 4 426 338 abstentions.

Septième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Israël)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Israël, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 705 798 857 voix pour, 19 706 715 voix contre et 253 678 abstentions.

Huitième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Claudia Almeida e Silva)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Claudia Almeida e Silva, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 709 001 665 voix pour, 16 503 552 voix contre et 254 033 abstentions.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Bazire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas Bazire, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 435 982 009 voix pour, 289 546 967 voix contre et 230 274 abstentions.

Dixième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 663 224 836 voix pour, 62 303 863 voix contre et 230 551 abstentions.

Onzième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 678 334 876 voix pour, 47 171 397 voix contre et 252 977 abstentions.

Douzième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Mathilde Lemoine)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Mathilde Lemoine, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 620 687 768 voix pour, 104 829 324 voix contre et 242 158 abstentions.

Treizième résolution *(Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Patricia Moulin-Lemoine)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat

d'Administratrice de Madame Patricia Moulin-Lemoine, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 591 631 865 voix pour, 129 700 969 voix contre et 4 426 416 abstentions.

Quatorzième résolution *(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Deloitte & Associés et constatation de la cessation du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de BEAS)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Deloitte & Associés, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant pris acte que le mandat du cabinet BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, expire à l'issue de la présente Assemblée Générale, constate la cessation du mandat du cabinet BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, et décide de ne pas le renouveler ni de le remplacer, conformément à la possibilité offerte par l'article L. 823-1 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 697 026 663 voix pour, 28 681 372 voix contre et 51 215 abstentions.

Quinzième résolution *(Constatation de la cessation des mandats de Commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA et de Commissaire aux comptes suppléant de Salustro)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ayant pris acte que les mandats du cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire et du cabinet Salustro, Commissaire aux comptes suppléant, expirent à l'issue de la présente Assemblée Générale, constate la cessation des mandats du cabinet KPMG SA et du cabinet Salustro et décide de ne pas les renouveler ni de les remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 725 428 887 voix pour, 279 033 voix contre et 51 330 abstentions.

(…)

Trentième résolution *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 711 104 474 voix pour, 14 600 708 voix contre et 54 068 abstentions.

(…)

Extrait certifié conforme
Monsieur Laurent Vallée
Secrétaire de l'Assemblée

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie
France

KPMG S.A.
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Carrefour

Société Anonyme

93, avenue de Paris
91300 Massy

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Exaltis – 61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

KPMG S.A.

2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Carrefour

Société Anonyme

93, avenue de Paris
91300 Massy

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Carrefour,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de crédit renouvelable (revolving credit facility) conclue le 2 mai 2017 avec un syndicat bancaire, dont la société BNP Paribas est membre, amendée par avenant du 13 juin 2019

- Personne concernée :

M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur de la Société jusqu'au 29 mai 2020, et Administrateur et Directeur Général de BNP Paribas.

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé lors de sa réunion du 12 avril 2017 la conclusion de la convention de crédit renouvelable (*revolving credit facility*), signée le 2 mai 2017, d'un montant principal de 1,4 milliard d'euros avec un syndicat bancaire dont la société BNP Paribas est membre, puis, lors de sa réunion du 24 avril 2019, la signature d'un avenant le 13 juin 2019.

- Modalités :

La convention de crédit renouvelable (*revolving credit facility*) porte sur un montant de 1,4 milliard d'euros et pour une durée du crédit, prolongée par avenant, de cinq ans à juin 2024 (avec une faculté d'extension d'une année, pouvant être exercée deux fois) ; l'avenant a également introduit un mécanisme d'ajustement du montant de la commission de non-utilisation en fonction des performances RSE de la Société.

Les intérêts dus sur les montants utilisés sont calculés sur la base du taux EURIBOR, majoré d'une marge initiale de 0,25 %. Le niveau de la marge initiale de 0,25 % est ajusté sur la base d'une grille fonction de la notation de crédit à long-terme de la société (*credit margin rating*). Par ailleurs, aux intérêts s'ajoute une commission d'utilisation fonction de la part utilisée du crédit.

En cas de non utilisation de la ligne de crédit, votre société est redevable d'une commission de non utilisation égale à 35 % de la marge applicable (marge de 0,25 % ajustée, le cas échéant, en fonction de la *credit margin rating*).

Le montant de la commission de non utilisation comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre de la convention de crédit renouvelable est de 485 917 euros.

Au cours de l'exercice 2020, aucun montant n'a été tiré par la Société au titre de cette convention de crédit renouvelable.

Convention de crédit renouvelable (revolving credit facility) conclue le 22 janvier 2015 avec un syndicat bancaire, dont la société BNP Paribas est membre, amendée par avenant du 13 juin 2019

- Personne concernée :

M. Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur de la Société jusqu'au 29 mai 2020 et Administrateur - Directeur Général de BNP Paribas.

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé lors de sa réunion du 15 octobre 2014, la conclusion de la convention de crédit renouvelable (*revolving credit facility*) signée le 22 janvier 2015, d'un montant principal de 2,5 milliards d'euros avec un syndicat bancaire dont la société BNP Paribas est membre, puis lors de sa réunion du 24 avril 2019, la signature d'un avenant le 13 juin 2019.

- Modalités :

La convention de crédit renouvelable (*revolving credit facility*) porte sur un montant de 2,5 milliards d'euros et pour une durée du crédit, prolongée par avenant, de cinq ans à juin 2024 (avec une faculté d'extension d'une année, pouvant être exercée deux fois) ; l'avenant a également introduit un mécanisme d'ajustement du montant de la commission de non-utilisation en fonction des performances RSE de la Société.

Les intérêts dus sur les montants utilisés sont calculés sur la base du taux EURIBOR, majoré d'une marge initiale de 0,275 % pour le *credit revolving* et sur la base du taux EONIA majoré d'une marge initiale de 0,275 % et des coûts obligatoires pour le *credit swingline*. Le niveau de la marge initiale de 0,275 % est ajusté sur la base d'une grille fonction de la notation de crédit à long-terme de la société (*credit margin grid*). Par ailleurs, aux intérêts s'ajoute une commission d'utilisation fonction de la part utilisée du crédit (commission représentant de 0,10% à 0,40% des montants utilisés).

En cas de non utilisation de la ligne de crédit, votre société est redevable d'une commission de non utilisation égale à 35 % de la marge applicable (35% de la marge de 0,275% ajustée, le cas échéant, en fonction de la *credit margin grid*).

Le montant de la commission de non utilisation comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre de la convention de crédit renouvelable est de 782 726 euros.

Au cours de l'exercice 2020, aucun montant n'a été tiré par la Société au titre de cette convention de crédit renouvelable.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 30 mars 2021

DELOITTE & ASSOCIES

STEPHANE RIMBEUF

BERTRAND BOISSELIER

KPMG S.A.

CAROLINE BRUNO DIAZ

MAZARS

JEROME DE PASTORS

EMILIE LOREAL

Carrefour SA
Comptes au 31 décembre 2020

Carrefour

Rapport des Commissaires aux comptes au Comité d'Audit



Deloitte.

KPMG

mazars

Préambule

- Le présent document de synthèse a été établi uniquement à des fins de discussion avec le Comité d'Audit du groupe Carrefour dans le cadre de l'audit des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

- Ce document n'a pas vocation à être communiqué à des personnes non présentes à la réunion sans notre accord préalable.

- Ce document ne saurait être utilisé comme un rapport formel exprimant une opinion sur les comptes et ne peut être dissocié des commentaires oraux apportés lors de cette réunion.

- De même, les points relatifs au contrôle interne ne constituent pas une appréciation ou un avis sur la conception ou le fonctionnement du contrôle interne de Carrefour.



Rapport au Comité d'audit de Carrefour

Aux membres du Comité d'audit,

En application de l'article L.823-16 du code commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes de Carrefour pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en pages 8 à 20 (points clés de l'audit) et 22 à 45 (pour les autres éléments jugés importants). Certains sujets sur lesquels nous avons déjà échangé avec le Comité d'audit sont repris en annexe.

Il appartient à la Direction d'établir les comptes annuels et les comptes consolidés. Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de Commissaires aux comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit sur ces comptes. Notre audit des comptes annuels et des comptes consolidés n'exonère ni la Direction ni le Comité d'Audit de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du Comité d'Audit, n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels ou consolidés.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte complexe et évolutif de crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19, qui crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul Comité d'Audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article R.823-21-1 du code de commerce (H3C et, le cas échéant, AMF et ACPR), ni être utilisé ou cité à d'autres fins.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 25 février 2021

DELOITTE & ASSOCIES	**KPMG S.A.**	**MAZARS**
STÉPHANE RIMBEUF	CAROLINE BRUNO DIAZ	EMILIE LORÉAL
BERTRAND BOISSELIER		JÉRÔME DE PASTORS

Sommaire

Rapport

- Périmètre d'intervention du collège p5
- Processus de clôture des comptes p6
- Points clés de l'audit p7
 - Risques fiscaux au Brésil p8
 - Ristournes et coopérations commerciales p12
 - IFRS 16 – Conséquence de la décision IFRS IC p15
 - Test de dépréciation des titres de participation de Carrefour France (comptes individuels) p19
- Autres éléments jugés importants p21
 - Formation du résultat au 31 décembre 2020 p22
 - Impacts COVID-19 – résultat non courant p23
 - Mouvements de périmètre p24
 - Tests de dépréciation des goodwill p25
 - Tests de dépréciation –Sociétés mises en équivalence p28
 - Risque de crédit p29
 - Créances d'impôt – Brésil – Crédits ICMS p30
 - Autres crédits d'impôts p32
 - Impôt Groupe p33
 - Provisions pour risques et charges p34
 - Valorisation des stocks p35
 - Nouveau régime de retraite supplémentaire p36
 - Autres points à suivre en 2020 p37
 - Synthèse des anomalies non corrigées p38
- Travaux restant à finaliser et points spécifiques de la lettre d'affirmation p 39
- Annexes
 - Plan de réorganisation p41
 - Tests de dépréciation des magasins p42
 - Impôts p43
 - Trésorerie et financement p44
- Annexes réglementaires
 - Rôles respectifs p46
 - Les différentes phases de notre mission p47
 - Calendrier d'intervention et communication avec la Direction et la Gouvernance p48
 - Communication des CAC avec le Comité d'Audit p49
 - Communication des CAC avec le Conseil d'administration p50
 - Approche d'audit – approche générale p51
 - Impact de la crise sanitaire sur l'approche d'audit p52
 - Comptes consolidés p53
 - Comptes individuels p55
 - Contrôle interne p57
 - Périmètre de consolidation et critères d'exclusion p58
 - Identification des associés d'audit principaux p59
 - Déclarations annuelles d'indépendance des auditeurs p60
 - Honoraires des auditeurs p63
 - Table de correspondance p66

Périmètre d'intervention du collège

- **Le périmètre de nos travaux d'audit permet une couverture suffisante des principaux agrégats des comptes consolidés du Groupe**

Chiffre d'affaires net et rebates	ROC*	Total Actifs
99,8%	88,0%	98,4%

- Audit des liasses de consolidation des principaux pays présentant:
 - Une activité opérationnelle retail :
 - France,
 - Brésil,
 - Espagne,
 - Italie,
 - Belgique,
 - Italie,
 - et Pologne
 - Une activité bancaire :
 - France,
 - Brésil,
 - Espagne
 - Argentine
- Réalisation d'un audit des principaux comptes pour les autres pays (Roumanie, Taïwan, Argentine, CWT, CNBV, Carrefour Finance)

** Le taux de couverture du ROC présenté ne tient pas compte des audits de comptes.*

- La France compte 328 sociétés dont 167 consolidées par intégration globale
 - Nous avons audité les plus importantes pour les besoins de notre opinion sur les comptes consolidés.
 - Par ailleurs, nous avons audité les centres de services partagés en France qui gèrent les transactions pour une grande partie des sociétés intégrées globalement du palier France (y compris pour les sociétés non scopées pour l'audit des comptes consolidés). Les % indiqués ci-contre n'en tiennent pas compte et sont ainsi conservateurs.
- La majorité des autres sociétés intégrées globalement font l'objet d'un audit de leurs comptes individuels.

Processus de clôture des comptes

- Outre les impacts de la crise COVID 19 sur l'organisation de la clôture des comptes, la clôture 2020 est marquée par la réduction des délais de production des comptes et de publication des résultats de 12 jours.
- Dans ce contexte, le Groupe a généralisé le dispositif de hardclose à fin novembre 2020 déjà existant sur le périmètre France.
- Qualité de la documentation et délais de clôture :
 - Anticipation d'un nombre important de sujets : réunions pré-closing au 30/11, estimation des principaux impacts significatifs dans les comptes des sous-paliers, travaux IFRS 16, tests de dépréciation magasins, revue de la recouvrabilité des crédits ICMS au Brésil, etc.
 - Malgré le contexte de la crise sanitaire, la qualité de la documentation est globalement restée dans les standards habituels du Groupe.
 - Le calendrier reste cependant très tendu
 - Pour certaines entités significatives ayant des obligations de publications (Carrefour Brésil et Carrefour Banque dont le processus de clôture a par ailleurs été perturbé par une réduction plus importante des délais, un turnover des équipes Finance et un contrôle interne perfectible).

- A la date de cette réunion, certains travaux restent à finaliser pour l'expression de notre opinion (voir page 39)

Conclusion sur les principaux risques

- Nous portons à la connaissance du Comité d'Audit dans les slides suivants nos conclusions sur les principaux risques, et notamment ceux que nous considérons comme les plus importants et qui feront donc l'objet de développements spécifiques dans nos rapports d'audit

Opinion d'audit

- **Sur la base des travaux réalisés sur le projet de comptes, nous prévoyons d'exprimer une opinion sans réserve sur les comptes consolidés et comptes individuels**
- Notre rapport sur les comptes consolidés comprendra une observation technique liée au changement de méthode comptable relatif à la première application de la décision IFRIC IC portant sur la norme IFRS 16 « Contrats de location »
- Les formats de rapports d'audit de 2020 comportent une mention générique sur les effets du Covid-19 sur les comptes

Points clés de l'audit

Deloitte. KPMG mazars

Points clés de l'audit

- Les points clés de l'audit sont les éléments jugés les plus importants et ayant nécessité une attention particulière au cours de l'audit :

 - Domaines présentant des risques élevés d'anomalie significative ou des risques inhérents élevés nécessitant une démarche d'audit particulière,
 - Appréciations des Commissaires aux Comptes (CAC) sur des éléments de comptes ayant nécessité des jugements importants de la Direction,
 - Incidences sur l'audit d'opérations ou d'événements importants intervenus au cours de l'exercice,
 - Sujets ayant donné lieu à des échanges importants avec le Comité d'Audit,
 - Importance des éléments pour la compréhension des comptes dans leur ensemble

- **Les points clés de l'audit n'ont pas évolué depuis la présentation de notre approche au comité d'audit de Carrefour le 11 décembre 2020**

Points clés de l'audit – <u>comptes consolidés</u>

1. Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels
2. Évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales
3. Evaluation et comptabilisation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs : conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location

Point clé de l'audit – <u>comptes individuels</u>

1. Évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et du mali de fusion de Carrefour France S.A.S.

Dans notre rapport d'audit sur les comptes consolidés et comptes individuels au 31 décembre 2020 :

- Description du risque et raisons pour lesquelles c'est un point clé de l'audit
- Réponses apportées par les CAC aux risques

⇨ Cf. pages suivantes

1er point clé de l'audit – comptes consolidés

Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels (1/3)

- **Risques identifiés et principaux jugements**
 - **Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels** *(notes 1.3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés)*
 - Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins) ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007.
 - L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale du Groupe et la direction de la filiale, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant.
 - Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans l'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés.

- **Réponses apportées lors de notre audit**
 - Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes.
 - Afin d'apprécier si les provisions pour risques fiscaux des filiales brésiliennes du Groupe ont été correctement évaluées, nous avons réalisé les procédures suivantes, avec l'appui de nos spécialistes fiscaux :
 - mené des entretiens auprès de la direction fiscale des filiales brésiliennes afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés, des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les derniers développements des litiges en cours ;
 - analysé les avis des conseils externes des sociétés du Groupe dans le cadre des litiges en cours et les informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites ;
 - procédé à une revue critique des estimations et positions retenues par la direction pour apprécier la nécessité de comptabiliser une provision et, dans l'affirmative, d'apprécier le caractère raisonnable du montant à provisionner;
 - apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

1er point clé de l'audit – comptes consolidés

Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels (2/3)

- **Risques fiscaux provisionnés**
 - La diminution des provisions pour risques fiscaux de -329 MR$ (-9%) s'explique principalement par l'apport de risques à des amnisties fiscales dans l'Etat de Rio et de Mato Grosso do Sul concernant les produits basiques (voir ci-contre)

Provisions fiscales et dépôts judiciaires *(en mR$)*

en millions R$	31/12/20	31/12/19	Δ° mR$	Δ°%
Provision pour risques fiscaux	2 736	3 109	-373	-12%
Provisions pour risques liés à l'impôt sur le resultat classées en dette (IFRIC 23)	510	466	44	9%
Total provisions	**3 246**	**3 575**	**-329**	**-9%**
Dépôts judiciaires versés	(2 310)	(2 252)	(58)	3%
Total net des dépôts judiciaires (en mR$)	**936**	**1 323**	**-387**	**-29%**
Total net des dépôts judiciaires (en m€)	**147**	**293**	**-85***	**-29%**

* à taux de change constant

- <u>Risque portant sur les « Cancelled Coupons »</u>
 - Pour mémoire, Carrefour Brésil a reçu 43 redressements fiscaux concernant l'absence de déclaration de la taxe ICMS pour la période de 2006 à 2010 sur des annulations de tickets de caisse considérées comme anormalement élevées par l'administration fiscale (redressements représentant un risque total de 1 576 MR$).
 - A date, sur les 43 redressements contestés par le Groupe, Carrefour a reçu 10 décisions judiciaires définitives :
 - Certaines des décisions rendues n'ont pas donné raison à 100% à Carrefour Brésil faute d'avoir pu fournir l'intégralité de la documentation probante.
 - Le Groupe a ainsi identifié un risque en 2020 concernant la remise en cause partielle de la qualité de la documentation pour les redressements restants ouverts -> la société a défini une approche statistique pour tenir compte de ce risque. Une provision de 128 MR$ a ainsi été constatée dans les comptes au 31 décembre.
 - Ajustement d'audit proposé de 72 M R$ (11 M€) (surévaluation de la provision) lié à la prise en compte dans l'approche statistique de redressements non directement liés à la qualité de la documentation.

<u>Risque portant sur l'ICMS sur les produits basiques</u>

- Apport par Carrefour d'un montant total de risques de 480 MR$ relatifs au risque fiscal lié à l'ICMS sur les produits basiques
- Paiement par Carrefour d'un montant total de 191 MR$ après décote d'amnistie pour les risques apportés (dont 132 MR$ en 2021)
- Reprise non utilisée totale d'environ 427 MR$ suite aux prescriptions et programmes d'amnisties
 - Au 31/12/20, la provision relative aux produits basiques s'élève à 565 M R$ contre 1 146 MR$ au 31/12/19

- <u>Risque sur la contribution sociale sur l'impôt sur les bénéfices (« CSLL »)</u>
 - Provision de 510 MR$ contre 466 MR$ à fin décembre 2019.
 - Décision défavorable rendue par la Cour Suprême en juin 2020 pour une autre société
 - Pas d'impact attendu dans les comptes de Banco CSF, le risque étant totalement couvert par la provision (510 M R$) et par un dépôt judiciaire (pas d'impact cash attendu)

1er point clé de l'audit – comptes consolidés

Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels (3/3)

- **Passifs fiscaux éventuels – Risques fiscaux non provisionnés car jugés non probables**
 - Pas d'évolution majeure de l'exposition brute liée aux risques fiscaux redressés par l'administration par rapport au 31 décembre 2019 à l'exception du risque sur les « cancelled coupons » faisant l'objet d'une provision partielle en 2020 (slide ci-avant)
 - Le montant total des redressements fiscaux reçus jugés possibles (mais non probables) et non provisionnés est de l'ordre de 8,5 milliards de BRL au 31 décembre 2020

Principaux redressements fiscaux reçus

Redressements non provisionnés car jugés non probables

(risque "remote" exclus)

(montants en millions de R$ y compris pénalités et intérêts)

Contingent liabilities (in Mr$)	31/12/20	31/12/19	Δ° mR$	Δ° %
Amortissement fiscal du Goodwill - Atacadão	2 705	2 658	47	2%
ICMS liés aux « cancelled coupons » - Carrefour	1 576	1 813	(237)	-13%
PIS COFINS "non cumulative" (redressement 2015)	1 020	999	21	2%
PIS COFINS sur les trade promotions - Carrefour	487	559	(72)	-13%
Autres	2 663	2 655	8	0%
Total Exposition *(pénalités et intérêts inclus)*	**8 451**	**8 684**	**-233**	**-3%**
Total Exposition (en mC)	**1 325**	**1 917**	**-51***	**-3%**

* à taux de change constant

- **Recommandations du régulateur du marché boursier Brésilien émises fin janvier 2021 demandant une information détaillée en annexe concernant :**
 - le risque lié à l'exclusion de l'ICMS dans la base de calcul des crédits PIS-COFINS comptabilisés (calcul rétroactif sur 5 ans comptabilisé en 2017 et de façon récurrente depuis)
 - le risque portant sur les crédits PIS-COFINS non-cumulative (risques « medium » non provisionnés)

- **L'estimation des principaux risques et litiges fiscaux a fait l'objet d'une analyse et d'une revue par la direction locale et la direction fiscale du Groupe avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs. Sur cette base, les estimations retenues nous paraissent raisonnables**
- **Compte tenu des montants significatifs des passifs fiscaux éventuels, ces derniers font l'objet d'une information spécifique dans l'annexe aux comptes consolidés 2020 et seront à suivre en 2021.**

2ème point clé de l'audit – Comptes consolidés
Evaluation des ristournes et coopérations commerciales (1/3)

- **Risque identifié et principaux jugements**

 Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales
 (*notes 1.3 et 6.2.1. de l'annexe aux comptes consolidés 2020*)

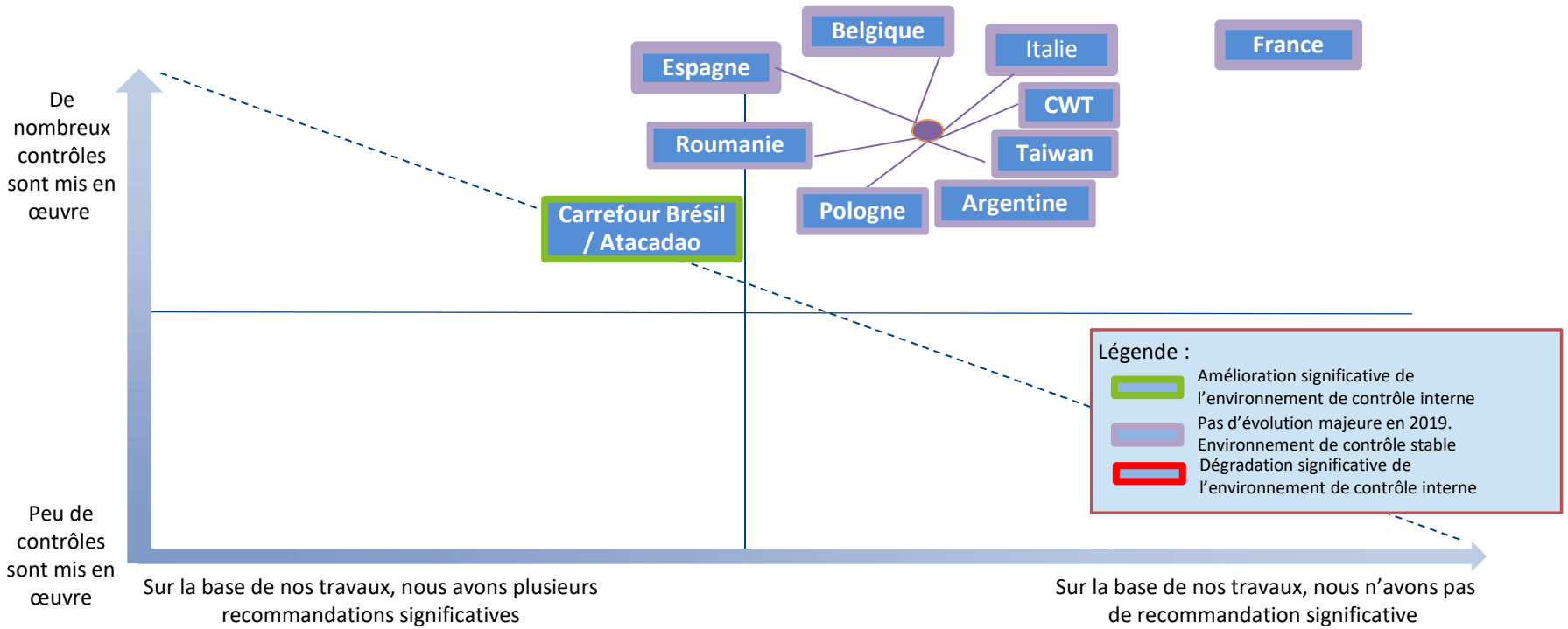
 - Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant :
 - des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes »)
 - des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »)
 - Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes
 - Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit

- **Réponses apportées lors de notre audit**

 - Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats
 - Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à :
 - rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs
 - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage de l'année précédente)
 - rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2020 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe
 - réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales

2ème point clé de l'audit – Comptes consolidés
Evaluation des ristournes et coopérations commerciales (2/3)

- **L'environnement de contrôle du processus ristournes et coopérations commerciales (Avantages différés – « AVD ») est globalement satisfaisant en 2020 et sans évolution significative par rapport à 2019**
 - Le processus est particulièrement robuste en France notamment du fait de la réglementation très contraignante. Pour les autres pays, environnement globalement satisfaisant.
 - Des améliorations constatées sur le périmètre Atacadao au Brésil ⇨ mise en place d'une nouvelle procédure, de contrôles ad-hoc et d'un nouveau système renforçant la traçabilité et la documentation des ristournes



2ème point clé de l'audit – Comptes consolidés
Evaluation des ristournes et coopérations commerciales (3/3)

- **Absence d'anomalie significative identifiée dans l'évaluation et la comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales 2020**

- Ristournes et coopérations commerciales évaluées et reconnues selon des modalités constantes
 - Boni de reliquats de ristournes reconnus l'année suivante de faibles montants (59 M€ soit 0,6% des AVD 2019)
 - Prévision de clôture facturée et encaissée à hauteur de 91,3%, stable par rapport à N-1

Pays en M€	AVD 2020	% des achats 2020	% des achats 2019	% AVD facturés et réglés sur 2020	% AVD facturés et réglés sur 2019	Reliquat AVD N-1 sur 2020	Reliquat AVD N-1 sur 2019	Reliquat AVD N-1 en 2016	% de contrats signés à fin 2020 (en nombre de contrats)
France	4 888	15,4%	14,7%	96,0%	98,3%	2,6	0,3	22,0	100%
Espagne	1 475	17,9%	17,3%	89,0%	91,6%	-2	3,6	2,8	97%
Italie	945	23,8%	23,5%	76,2%	69,0%	3,8	2,1	-1,2	100%
Argentine	458	24,1%	25,9%	79,5%	81,5%	0,0	0,0	0,0	100%
Brésil	480	15,3%	17,0%	98,0%	96,0%	0,0	0,0	0,0	100%
Belgique	488	13,2%	13,8%	85,0%	86,0%	-1,5	0,3	-0,6	100%
CWT	588	n/a	n/a	93,0%	98,0%	55,1	51,2	45,5	100%
Taiwan	336	17,8%	17,8%	91,7%	89,1%	1,1	1,0	1,0	99%
Roumanie	371	19,8%	19,4%	86,0%	80,0%	0,4	0,4	0,2	94%
Pologne	275	16,5%	15,9%	92,0%	96,0%	-0,5	0,5	0,3	91%
Atacadao	92	1,0%	1,9%	96,0%	92,0%	0,0	0,0	0,0	100%
Autres			2,5%						
Total	**10396**	**15,9%**	**15,4%**	**91,3%**	**91,8%**	**59,0**	**59,4**	**70,0**	

- Carrefour World Trade (CWT)
 - Clôture annuelle anticipée sur le mois de novembre 2020, atterrissage des coopérations brutes 2020 (avant décote) de 772,7 M€ légèrement inférieur au budget ⇨ **construction fine et cohérente de l'atterrissage 2020 par les négociateurs et fortement supervisée par le management**
 - Contribution de CWT au ROC Groupe à hauteur de 598,9 M€ en 2020 (+27,8 M€ vs. 2019)
 - Reliquat de coopérations 2019 constaté en 2020 pour 65,1 M€ (dont 55,1 M€ pour le groupe), soit 9% de la prévision
 - Niveau de décote pour risques commerciaux de 11,3 M€ (dont 10,1 M€ pour le Groupe), jugé raisonnable

3ème point clé de l'audit – Comptes consolidés

Conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (1/4)

- **Risque identifié et principaux jugements**

 - **Evaluation et comptabilisation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs : conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location**
 (notes 1.3, 4, 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

 - Suite à la publication en décembre 2019 de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 –Contrats de location, le Groupe a conduit des analyses ayant permis d'en déterminer les effets puis les a implémentés dans ses systèmes d'information financier et comptable au cours du second semestre 2020.
 - Le Groupe n'avait pas appliqué, lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, la décision de l'IFRS IC.
 - Dans les analyses conduites, le Groupe a également tenu compte du relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 3 juillet 2020, qui annule et remplace celui daté du 16 février 2018, pour déterminer les durées IFRS 16 des baux « 3/6/9 » se trouvant notamment en situation de tacite reconduction.
 - La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à une augmentation de 692 millions d'euros des droits d'utilisation et de 686 millions d'euros des engagements locatifs afférents.
 - Ces impacts ont été comptabilisés rétrospectivement en date de la transition à IFRS 16 (soit le 1er janvier 2019). Les états financiers consolidés de l'année 2019 ont été retraités en conséquence de cette décision.
 - Ainsi, l'impact total de l'application de la norme IFRS 16, en tenant compte de la décision de l'IFRS IC a conduit à comptabiliser au 1er janvier 2019 des droits d'utilisation pour une valeur nette de 5 936 millions d'euros et des engagements locatifs de 5 943 millions d'euros.
 - Nous considérons les conséquences de la décision de l'IFRS IC sur la dette locative au 1er janvier 2019 comme un point clé de l'audit, compte tenu du montant significatif des engagements locatifs et des droits d'utilisation dans les comptes, du fort degré de jugement de la Direction dans la détermination de la durée de location résiduelle et du nombre de contrats dont la durée a été impactée par la décision.

 Réponses apportées lors de notre audit

 - Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour recenser les contrats de location entrant dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC.
 - Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de contrats, à :
 - apprécier la pertinence des critères pris en compte par la direction pour déterminer la durée de location résiduelle ;
 - rapprocher les bases d'actifs immobiliers utilisées pour déterminer la durée résiduelle IFRS 16 avec la comptabilité ;
 - apprécier la conformité des durées résiduelles IFRS 16 retenues par rapport aux critères déterminés par le Groupe;
 - recalculer les montants des droits d'utilisation et des engagements locatifs, tels que réévalués et comptabilisés par le Groupe au 1er janvier 2019 ;
 - apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 4, 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés

3ème point clé de l'audit – Comptes consolidés

Conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (2/4)

- Nos conclusions sur les conséquences de la décision de l'IFRS IC ont été présentées au Comité d'Audit du 11 décembre 2020

- **Nouvelles hypothèses utilisées dans le cadre de l'application de la décision de l'IFRIS IC**
 - L'arbre de décision tel qu'utilisé lors de la constitution du bilan d'ouverture IFRS 16 est toujours considéré comme pertinent au regard de la réalité opérationnelle (horizon raisonnablement certain de prévision de 5 ans en cohérence avec le plan à moyen terme).

 - En complément des paramètres déjà inclus dans l'arbre de décision initial, les paramètres additionnels suivants sont dorénavant pris en compte :
 - L'horizon de prévision de 5 ans pour les baux immobiliers en tacite reconduction. De fait, la détermination de la date IFRS de ces contrats ne fait plus exception et la durée de la dette est désormais déterminée par le même arbre de décision que pour les autres contrats. En conséquence, l'engagement locatif des contrats en tacite reconduction augmente d'environ 320 M€ au 1er janvier 2019.
 - La valeur nette comptable résiduelle au 1er janvier 2019 des immobilisations non déplaçables existantes sur les magasins loués

- Au **Brésil**, la décision de l'IFRS IC avait été appliquée dans ses comptes locaux au 31 décembre 2019 compte tenu des attentes du régulateur de marché local. L'impact était de 119 M€ (dette au 1er janvier 2019 avant cette décision de 200 M€). Certains critères méthodologiques appliqués par la filiale brésilienne diffèrent de ceux définis par le Groupe.
 - Afin de ne pas créer de différence entre le Groupe et les comptes locaux, la méthodologie retenue en 2019 par le Brésil a été maintenue pour les besoins des comptes du Groupe.

3ème point clé de l'audit – Comptes consolidés

Conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (3/4)

- **Hypothèses retenues pour prendre en compte la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué :**

 - Les Supers, Hypers et Cash & Carry loués, représentant 83% de la VNC totale au 30 septembre 2019, voient leurs durées IFRS 16 allongées jusqu'à la date à laquelle la VNC résiduelle des immobilisations non déplaçables représente 12 mois de loyers (considéré comme le seuil d'incitation économique -« economic compulsion » - au sens de la décision de l'IFRIC).
 - Exclusions du périmètre de la réestimation des contrats:
 - **Argentine, Belgique, Italie, Taïwan et Roumanie :** nous avons validé que l'augmentation de l'engagement locatif qui aurait résulté de la prise en compte du seuil d'incitation économique de 12 mois de loyers n'est pas significative (22 M€ au total au 1er janvier 2019).
 - Les **magasins de proximité** dont la VNC des immobilisations non déplaçables, d'un montant d'environ 40 K€ en moyenne, ne constitue pas en pratique un paramètre pris en compte dans la décision de prolonger ou terminer un bail. La VNC agrégée pour l'ensemble des Proxi est de plus limitée (<80 M€ hors tacites).
 - Les **entrepôts loués** car la VNC des immobilisations non déplaçables existantes sur ces entrepôts n'est pas matérielle (20 M€ au total).
 - Cas particulier de la **Chine** : Carrefour Chine n'était pas considérée comme une activité abandonnée au sens d'IFRS 5 au 1er janvier 2019. Elle l'a été à partir du 30 juin 2019. Les impacts chiffrés IFRS 16 comptabilisés aussi bien dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019 (engagement locatif de 716 M€) que pendant les 9 premiers mois de l'année 2019 demeurent inchangés.

Conclusions

- Notre revue de l'environnement de contrôle n'a pas mis en évidence de faiblesse significative de contrôle interne, ni de défaillance majeure dans la réalisation des contrôles réalisés par les équipes de Carrefour
- Les principales options de retraitement retenues par le Groupe, notamment les exclusions du périmètre de retraitement et la durée de 12 mois retenue considérée comme le seuil d'incitation économique, n'appellent pas de commentaire particulier
- L'approche retenue par la filiale brésilienne est acceptable
- Nos travaux n'ont pas révélé d'anomalie significative.

3ème point clé de l'audit – Comptes consolidés

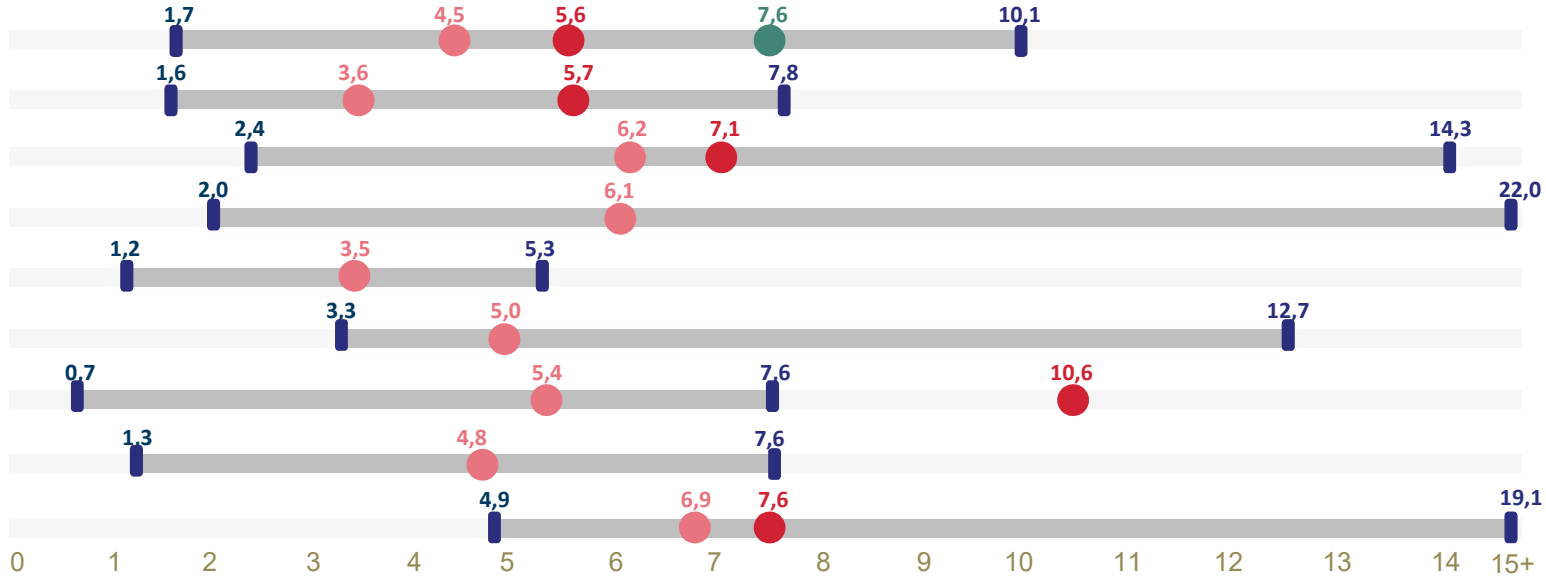
Conséquence de la décision de l'IFRS IC en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location (4/4)

- La prise en compte de la décision de l'IFRS IC conduit à une augmentation de la durée IFRS 16 de 4,5 à 5,6 années en moyenne au niveau du Groupe, du fait notamment du changement sur les contrats en tacite reconduction.
- Le Groupe retient également une approche plus économique en intégrant la VNC résiduelle des immobilisations non déplaçables et considérant qu'une VNC des actifs non déplaçables supérieure à 12 mois de loyer est une incitation économique à prolonger la durée IFRS 16 (durée moyenne IFRS 16 de 5,6 ans, contre 7,6 ans de durée moyenne d'amortissement théorique des immobilisations non déplaçables).

Dette hors véhicule au 1er janvier 2019

Groupe	**5 552 M€**
France	**1 588 M€**
Espagne	**734 M€**
Belgique	635 M€
Italie	461 M€
Roumanie	326 M€
Brésil	**319 M€**
Taïwan	312 M€
Pologne	**193 M€**

Durées moyennes des contrats IFRS 16 hors véhicule



Durée moyenne IFRS 16 FTA — Durée IFRS 16 restatée — Durée d'amortissement moyenne des immo. non déplaçables — Période exécutoire des contrats de location

Point clé de l'audit – Comptes individuels
Evaluation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France (1/2)

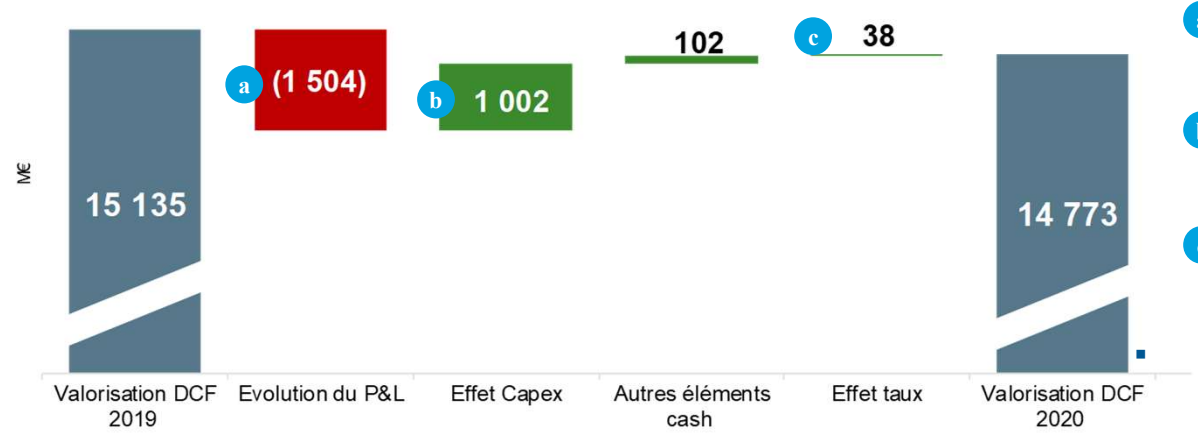
- **Risque identifié et principaux jugements**
- **Évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et du mali de fusion de Carrefour France S.A.S. (***note 4 de l'annexe aux comptes individuels)*
 - Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des titres de participation de Carrefour France S.A.S. incluant les malis de fusion affectés s'élève à 6 222 millions d'euros. Le test de dépréciation de ces titres mis en œuvre à la clôture de l'exercice n'a pas conduit le management à comptabiliser une dotation ou une reprise de dépréciation dans les comptes clos le 31 décembre 2020.
 - Comme indiqué en note 4.1.1 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (intégrant, le cas échéant, la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité. A défaut, une dépréciation est comptabilisée en résultat financier.
 - Comme indiqué en note 4.1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S. a été déterminée à partir des projections des flux de trésorerie futurs établies par la Direction Générale de Carrefour France et validées par la Direction Générale du Groupe, en se basant sur des estimations et jugements importants, tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède pas cinq ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays.
 - Du fait de l'importance de la valeur nette comptable de ces titres, des incertitudes liées notamment à la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité et de la sensibilité aux variations des données et hypothèses financières utilisées, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S. comme un point clé de l'audit.
- **Réponses apportées lors de notre audit**
 - Afin d'apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France S.A.S. déterminée par la direction, nos travaux ont notamment consisté à :
 - apprécier la pertinence de la méthodologie utilisée pour déterminer la valeur d'utilité
 - analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie retenues avec notre compréhension des perspectives et orientations stratégiques du groupe en France ;
 - procéder à des comparaisons des réalisations avec les prévisions passées pour vérifier la fiabilité du processus de prévisions ;
 - s'assurer que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie futurs avait bien été ajustée du montant de l'endettement net ;
 - apprécier le caractère raisonnable des paramètres financiers utilisés (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) avec l'aide de nos spécialistes en évaluation financière et en s'appuyant notamment sur des évaluations d'experts ;
 - apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 4 de l'annexe aux comptes individuels.

Point clé de l'audit – Comptes individuels

Evaluation de la valeur d'utilité des titres de participation de Carrefour France (2/2)

M€	31.12.2020	31.12.2019	Var
DCF France	14 773	15 135	1 (363)
Dette nette	(5 814)	(5 185)	2 (630)
Valorisation des titres France	**8 958**	**9 950**	**(992)**
VNC Titres Carrefour	(8 892)	(9 037)	145
Marge de manœuvre	**66**	**914**	**(848)**

Evolution de la valeur DCF de la France



- Le mali de fusion alloué aux titres de Carrefour France avait fait l'objet d'une dépréciation de 4,7 Mds€ à fin 2017.
- La méthodologie retenue pour l'évaluation des titres de participation de la France est inchangée par rapport à 2019.
- La marge de manœuvre ressortant du test est de 66 M€ (écart favorable entre la valeur comptable des titres et du mali et la valorisation ressortant du DCF) contre 914 M€ à fin 2019.
- Cette variation s'explique principalement par

1. La valorisation DCF de Carrefour France est en baisse de 363 M€ (14 773 M€ contre 15 135 M€ en 2019),
2. La dette nette de Carrefour France en hausse de 630 M€ (5 814 M€ contre 5 185 M€ en 2019),

- Nous avons revu la valorisation DCF de la France :

a. L'évolution du P&L conduit à une baisse de (1 504) M€ de la valorisation, notamment liée à la dégradation du taux de ROCDA/CA normatif de 4,6% contre 5,1% dans le plan 2019 ;

b. Les hypothèses de capex et de cash flow sont cohérentes avec les différents leviers du plan de transformation de la France et revues à la baisse par rapport à l'an passé ;

c. Le WACC (5,5% contre 5,6% en 2019) et le taux de croissance perpétuelle (1,6% contre 1,7% en 2019) ont été revus par nos spécialistes et nous semblent raisonnables ;

- Considérant l'évolution de la valeur d'equity sur l'exercice, la société attend une amélioration de la performance et des prévisions sur le moyen terme avant de constater une reprise comptable.

- Les hypothèses retenues pour le test de dépréciation des titres de Carrefour France n'appellent pas de commentaire particulier de notre part.

Autres points jugés importants

Autres points jugés importants
Formation du résultat au 31 décembre 2020

Le Résultat Opérationnel Courant augmente de 75 M€ entre les 31 décembre 2019 et 2020, malgré un effet change défavorable de 307 M€, principalement lié à la dévaluation du real brésilien.

En M€	2020	2019	Δ°
Chiffres d'affaires brut	**70 719**	**72 397**	**(1 678)**
Marge des activités courantes	15 445	16 091	(646)
ROCDA	4 465	4 417	49
Amortissements	(2 039)	(2 086)	47
Résultat Opérationnel courant	**2 173**	**2 099**	**75**
Résultat Non Courant	(474)	(1 030)	555
Résultat financier	(334)	(352)	18
Résultat net des activités abandonnées	(22)	1 092	(1 114)
Résultat net de l'exercice	**831**	**1 308**	**(477)**
Dont résultat net part du groupe	642	1 126	(485)

En M€	2020	2019	Δ°
Résultat de cession d'actif	**19**	**28**	**(8)**
Coûts de réorganisation	**(93)**	**(549)**	**457**
Dépréciation des actifs corporels et goodwills	**(295)**	**(200)**	**(95)**
dont goodwill Italie	*(98)*	*(1)*	*(97)*
dont actifs magasins	*(130)*	*(45)*	*(85)*
dont Showroomprivée	*23*	*(47)*	*70*
dont Rue du Commerce	*-*	*(40)*	*40*
Primes exceptionnelles salariés	**(128)**	**-**	**(128)**
Autres éléments	**23**	**(308)**	**331**
dont France : Litige MARTEL	*(25)*	*0*	*(25)*
dont France : Amende CNIL	*23*	*(25)*	*48*
dont CSA : Article 39	*21*	*0*	*21*
dont Brésil : Basic Products	*73*	*(286)*	*359*
dont Banque France : Pertes à l'issue	*-*	*(87)*	*87*
dont Brésil : PIS-COFINS	*-*	*163*	*(163)*
RESULTAT NON COURANT	**(474)**	**(1 030)**	**555**

- Le chiffre d'affaires augmente de 4,4% à taux de change constant. Cet effet est compensé par un effet change de -3,8 Mds€ sur le Brésil et de -1,1 Md€ sur l'Argentine.
- La marge des activités courantes s'améliore sur l'Argentine et le Brésil en conséquence, mais l'effet change fait plus que compenser la hausse. Par ailleurs, la marge sur l'Italie se dégrade de 97 M€.
- L'amélioration du ROCDA et du ROC sont expliquées par ces éléments ainsi que par les gains liés au plan de performance (+642 M€).
- La ligne « résultat des activités abandonnées » présentait en 2019 l'impact de la cession de la Chine.

- **Les règles de présentation du résultat non courant correspondent aux 2 principaux critères du Groupe (impact significatif et éléments inhabituels).**
- **Voir page suivante pour ce qui concerne les primes exceptionnelles versées aux salariés.**

Autres points jugés importants
Impact du COVID 19 - Résultat non courant

Position des régulateurs (AMF, ESMA, ANC et CNCC)

- **Présentation non recommandée en résultat non courant**, en raison de la difficulté à appréhender de manière exhaustive et fiable l'ensemble des coûts non récurrents liés au Covid-19 et dans un souci de comparabilité de la performance
- Note spécifique sur les impacts du Covid-19 dans l'annexe privilégiée

- Les régulateurs considèrent que tous les effets de l'épidémie COVID et notamment l'ensemble des éléments de rémunération du personnel, tels que les primes versées aux salariés dans le cadre de la poursuite de l'activité de l'entreprise pendant la période de confinement (…) constituent par nature des charges de personnel qui doivent être classées en résultat courant.
- **Une présentation en résultat non-courant doit donc conduire à porter ces éléments de rémunération dans l'état des anomalies non corrigées présentée par les auditeurs.**

Réunion d'échange avec l'AMF le 23 juillet 2020, dans le cadre des comptes semestriels, suivie de l'envoi d'un courrier

Réunion d'échange avec l'AMF le 6 janvier 2021, dans le cadre des comptes annuels, suivie de l'envoi d'un **courrier le 25 janvier 2021 : « nous souhaitons vous confirmer à nouveau notre désaccord quant à la présentation de certains effets du covid-19 en éléments non courants de votre compte de résultat »**

Comptes consolidés de Carrefour 2020

Les coûts relatifs au Covid 19 ont été comptabilisés en ROC à l'exception de 128 M€ constitués de 121 M€ de primes exceptionnelles versée aux salariés dont 90 M€ pour la France. Ils ne rémunèrent pas une activité supplémentaire des salariés mais relèvent d'une action de responsabilité sociale et solidaire.

Ce traitement comptable est décrit en annexe et correspond à une politique comptable constante de Carrefour (traitement identique à la prime Macron en 2018).

- **Position du Collège inchangée depuis la publication des comptes semestriels**
 - Ajustement de reclassement de la présentation des coûts Covid 19 en résultat non courant pour 128 M€
 - Information explicite sur la présentation de coûts Covid 19 en résultat non courant présentée dans les notes annexes

Autres points jugés importants
Mouvements de périmètre

- **Nous avons revu le traitement et les impacts comptables des principaux mouvements de périmètre de l'exercice 2020 :**

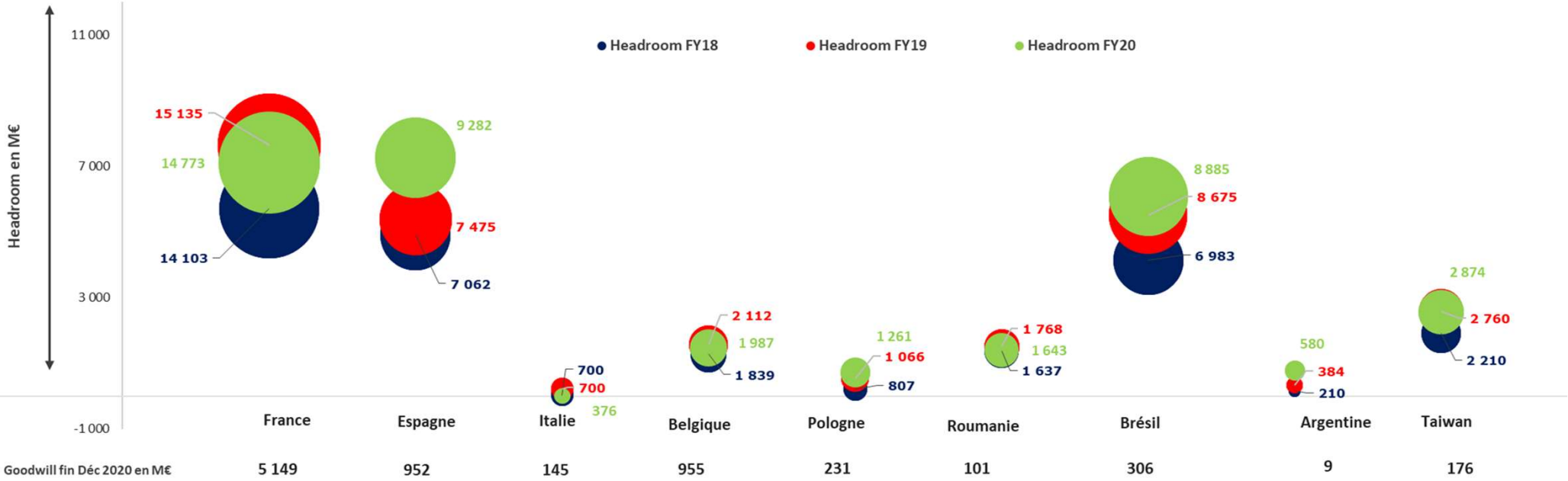
TRANSACTION	TRAITEMENT COMPTABLE	DATE DE LA TRANSACTION	IMPACTS DANS LES ÉTATS FINANCIERS 2020
Makro Atacadista *(29 magasins de C&C + 14 stations services)*	▪ Acquisition d'actifs isolés	Q4 2020	▪ Acquisitions d'actifs pour un montant de 1 725 mR$ (290 m€ environ) au 31/12/20 ▪ 4 magasins supplémentaires seront acquis en 2021
Wellcome *(224 magasins de proximité)*	▪ Regroupements d'entreprises	Dec.20 (31/12/20)	▪ Comptabilisation d'un goodwill provisoire de 119 M€ au 31/12/20 correspondant au prix provisoire payé en date du 31/12/20 → allocation du prix payé aux actifs et passifs acquis à réaliser en 2021
Supersol *(172 magasins de proximité et supermarchés)*	▪ Regroupements d'entreprises	Attendue sur S1 2021	▪ L'acquisition n'étant pas finalisée à la date de clôture, aucune incidence n'a été constatée dans les comptes clos au 31/12/20
Bio c' Bon *(106 magasins)*	▪ Regroupements d'entreprises	Nov-20	▪ Comptabilisation d'un goodwill provisoire de 81 M€ au 31/12/20
Potager City & Dejbox	▪ Regroupements d'entreprises	Janv.-20	▪ Comptabilisation d'un goodwill définitif de 20 M€ (Potager City) et 53 M€ (Dejbox)
Rue du Commerce *(cession de 100%)*	▪ Cession de la filiale avec perte de contrôle	Avril-20	▪ Comptabilisation de la moins value de cession pour un montant de (40) m€ en charge non courante.
Market Pay *(cession de 60%)*	▪ Perte de contrôle avec maintien d'une mise en équivalence	Attendue sur S1 2021	▪ Les actifs et passifs de la filiale ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente (124 m€ et 39 m€ respectivement). ▪ L'acquisition n'étant pas finalisée à la date de clôture, aucune autre incidence n'a été constatée dans les comptes 2020

- **Notre revue des incidences des principaux mouvements de périmètre sur les comptes consolidés 2020 n'appellent pas de commentaire particulier.**
 - Les finalisations des transactions Supersol et Market Pay sont à suivre en 2021. Les évaluations définitives des goodwill Wellcome et Bio c'Bon seront également à réaliser en 2021 conformément à la période d'évaluation de 12 mois dont dispose le Groupe pour finaliser cet exercice.
 - Les principaux mouvements de périmètre font l'objet d'une information spécifique dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autres points jugés importants
Test de dépréciation des goodwill

- **Les tests 2020 de dépréciation des goodwills (8 023 M€) n'extériorisent pas de besoin d'impairment, hormis celui constaté sur l'Italie pour 98 M€**

- Tests réalisés selon des modalités constantes ⇨ valeur d'utilité évaluée sur la base d'un DCF sur base d'un BP à 5 ans dont les années 4 et 5 sont projetées. Revue satisfaisante des hypothèses financières établies par GT
- BP des pays en ligne avec le Plan Carrefour 2022 (contribution au ROC 2020 du plan de performance de 1 Md€) avec des prévisions de croissance liée à l'expansion atténuées sur la France, L'Espagne, l'Italie et la Belgique, tout en intégrant en 2021 l'effet des acquisitions de fin 2020 en année pleine
- Augmentation de 1,6 Md€ des valeurs d'entreprise ⇨ amélioration des BP (+4,2 Md€, dont +1,9 Md€ pour l'Espagne) réduite par un effet de change défavorable (-2,8 Md€) principalement sur le Brésil
- Marges de manœuvre élevées à l'exception de l'Italie ⇨ juste valeur évaluée selon une approche multicritères (cf. page suivante)



NB : Les valeurs indiquées sur le graphique représentent la VE calculée

Autres points jugés importants
Test de dépréciation du goodwill italien

Dépréciation du goodwill italien à hauteur de **98 M€** en 2020 en charge non courante

- Montant total du goodwill de l'Italie de 253 M€ à fin décembre 2020 avant test de dépréciation (hors fonds de commerce non classés en goodwill pour 75M€)
- Approche multicritères mise en œuvre depuis 2017 pour tester le goodwill italien, maintenue et affinée en 2020 :
 - Pour rappel, la méthode DCF n'est plus utilisée depuis 2017 (valeur ressortant faible voir négative),
 - Goodwill italien déprécié à hauteur de 700 M€ en 2017,
 - Au 31 décembre 2020, la valeur ressortant de l'approche multicritères est de **376 M€** versus 700 M€ à fin 2019.
- La baisse de la valeur est expliquée par la détérioration des résultats de Carrefour Italie couplée à la baisse de la valeur de l'immobilier :
 - CA, ROC et FCF 2020 en dessous du budget et en baisse par rapport à l'an passé malgré les opportunités offertes par la crise sanitaire pour le secteur alimentaire.
 - Aucune nouvelle valorisation externe de brokers prenant en compte les performances de l'année 2020 de l'Italie (« effet covid négatif » sur l'activité 2020 en Italie).
 - Ainsi, le Groupe a décidé de ne retenir que les 2 valeurs planchers issues des notes de brokers (respectivement 456 M€ et 461 M€) et d'écarter les valeurs les plus hautes compte tenu d'un business historiquement déficitaire de Carrefour Italie.
 - **Immobilier :** mise à jour des évaluations externes en 2020 : valeur ressortant à 492 M€ vs 571 M€ au 31/12/2019 soit une baisse de -14 % expliquée par la cession de 5 magasins (-46 M€) et par la baisse de la valeur de l'immobilier (-33 M€).
 - Prise en compte dans le calcul de la valeur de référence de l'Italie du coût de restructuration nécessaire pour redresser l'activité : coût prévu dans le BP en 2021 pour 99 M€ et estimé par le Management Local avec l'aide d'un cabinet externe.

Evolution de la performance de Carrefour Italie

En millions d'euros	Actual FY2020	Budget 2020	Actual FY2019	△° Actual n/n-1		△% Actual/Budget	
Net Sales	*4 174,3*	*4 315,7*	*4 510,8*	*(337)*	*-7%*	*(141)*	*-3%*
ROC	*(58)*	*(20)*	*(27)*	*(31)*	*115%*	*(38)*	*66%*

Synthèse du test de dépréciation

Approche multicritères	m€
Valeurs SOTP	458
Valeur de l'immobilier	492
Valeur multicritères	475
Coût du restructuring 2021	(99)
Valeur de référence	**376**
VNC Italie au 31/12/2020	474
Dépréciation comptabilisée	**(98)**

Autres éléments considérés dans nos travaux :

- 5 cessions de magasins intervenues sur l'exercice : décote moyenne observée entre le prix de cession et la valeur externe de l'immobilier de -23%. Cette décote appliquée à la valeur de l'immobilier au 31/12/20 conduirait à une valeur de l'ordre 378 M€, valeur en ligne avec la valeur de référence retenue à fin 2020 de 376 M€.
- Le DCF de l'Italie montre une valeur d'entreprise négative de – 91 M€ (contre +51 M€ au 31/12/19). Cette valeur n'est pas utilisée dans le calcul de la valeur de référence.
- La valeur de référence retenue (376 M€) correspond à environ 10% du CA de l'Italie et 8,6x l'EBITDA 2020 et 4,3x l'EBITDA 2021.

- **Nous n'avons pas de commentaire particulier quant à la dépréciation partielle du goodwill italien pour 98 M€ au 31 décembre 2020.**

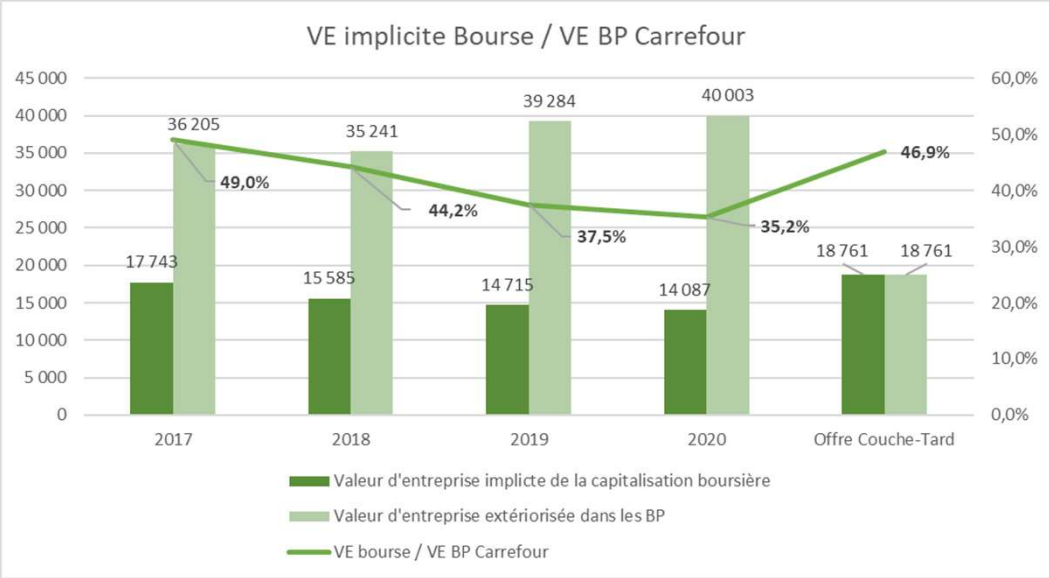
Autres points jugés importants
Test de dépréciation des goodwill

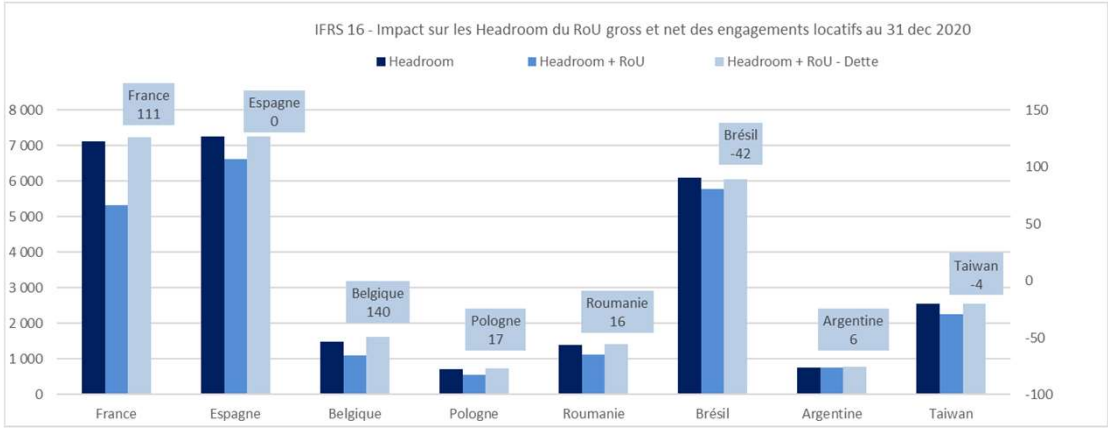
- **Ecart important entre la VE des tests d'impairment et la VE implicite de la capitalisation boursière du groupe Carrefour et de l'offre de Couche-Tard ⇨ sans impact sur l'absence d'impairment au global, envisager de rationaliser cet écart pour les prochains exercices**

- Pour rappel, la norme IAS36 prévoit de retenir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la fair value, l'AMF recommandant alors de rationnaliser l'écart

- **Application de la modalité transitoire, dans les cas où les headrooms sont importants,** permettant de netter l'engagement locatif IFRS16 avec le droit d'utilisation **maintenue par l'AMF pour les tests d'impairment 2020** ⇨ impact limité sur les headrooms qui restent élevés, modalités des tests 2021 à définir sur S1 2021

- Nécessite d'établir des projections de cash flow compliant IFRS16 (Capex normatifs…)

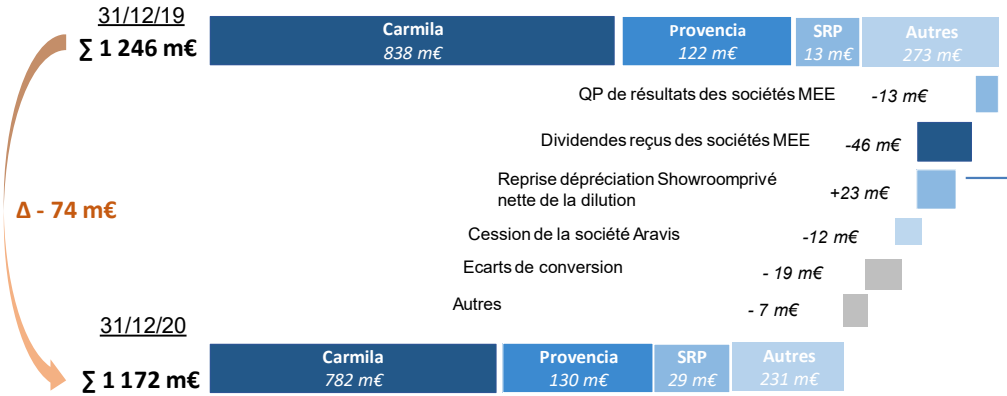




Autres points jugés importants
Tests de dépréciation – Sociétés mises en équivalence

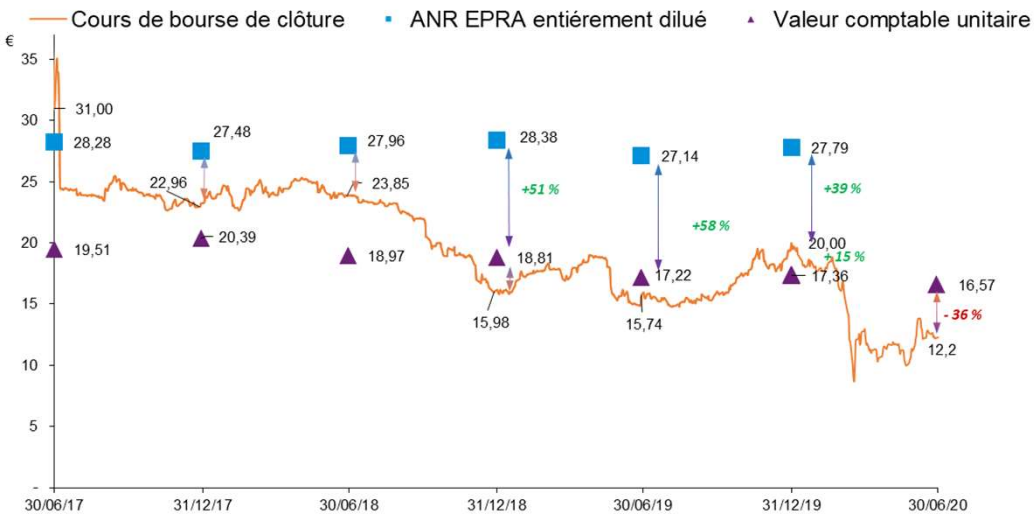
- **Titres mis en équivalence (1 172 M€ au 31 décembre 2020)**
 - Environ 200 sociétés mises en équivalence dont 160 environ en France
 - La valeur des titres Carmila (782 M€) représente plus de 65% de la valeur des titres mis en équivalence du Groupe.

Evolution de la valeur des titres depuis le 31 décembre 2019



Showroomprivé.com : Méthodologie de valorisation des titres au cours de bourse ⇨ l'impact net de la dilution des titres Showroomprivé et de l'alignement de leur valeur nette au cours de Bourse du 31 décembre 2020 représente un produit de 23 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Evolution de la valeur unitaire des titres Carmila depuis sa date d'IPO (12 juin 2017)



Cours de bourse en forte baisse (-35%) par rapport 31 décembre 2019 et inférieur à la valeur nette comptable :

- Evaluation des titres sur la base du cours de bourse non retenue compte tenu du nombre limité de transactions sur le titre ⇨ ANR retenu compte tenu de la perspective de détention durable des titres par Carrefour
- Pour rappel marge de manœuvre de 39 % entre la valeur des titres et l'ANR au 31 décembre 2019.

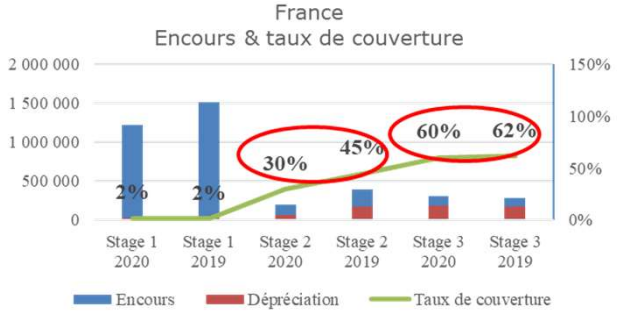
- **Nous n'avons pas de commentaire particulier quant à la valorisation des titres mis en équivalence au 31 décembre 2020**

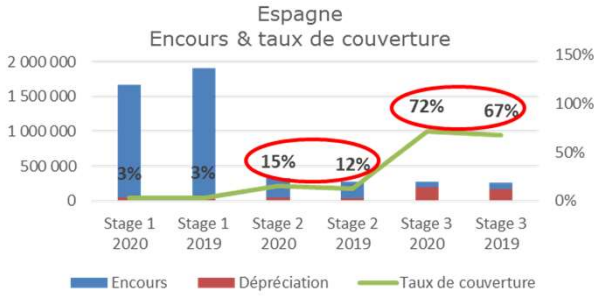
Augmentation du coût du risque de 42 M€ (55 M€ sur S1) principalement liée aux effets de la crise du COVID 19 ⇨ estimation adéquate des ECLs, dans des contextes spécifiques par pays et des méthodologies différenciés adoptées pour appréhender l'effet du covid19 (taux de dépréciation sur encours passé de 17,5% à 18,9%)

- Les analyses réalisées par Carrefour Banque ne mettent pas en évidence de dégradation notable du portefeuille à fin décembre suite à la crise sanitaire (baisse du coût du risque de 7 M€, hors effets liés au passé), de même qu'au Brésil tandis que le coût du risque augmente plus fortement en Espagne

(en M€)	2019	2020
France		
En cours moyen	2000,5	1748,6
Coût du risque	173,7	80,2
CdR / encours (en bp)	8,68	4,59
Espagne		
En cours moyen	2512	2378,3
Coût du risque	113	177
CdR / encours (en bp)	4,50	7,44
Brésil		
En cours moyen	1840,4	1663,2
Coût du risque	152	147
CdR / encours (en bp)	8,26	8,84

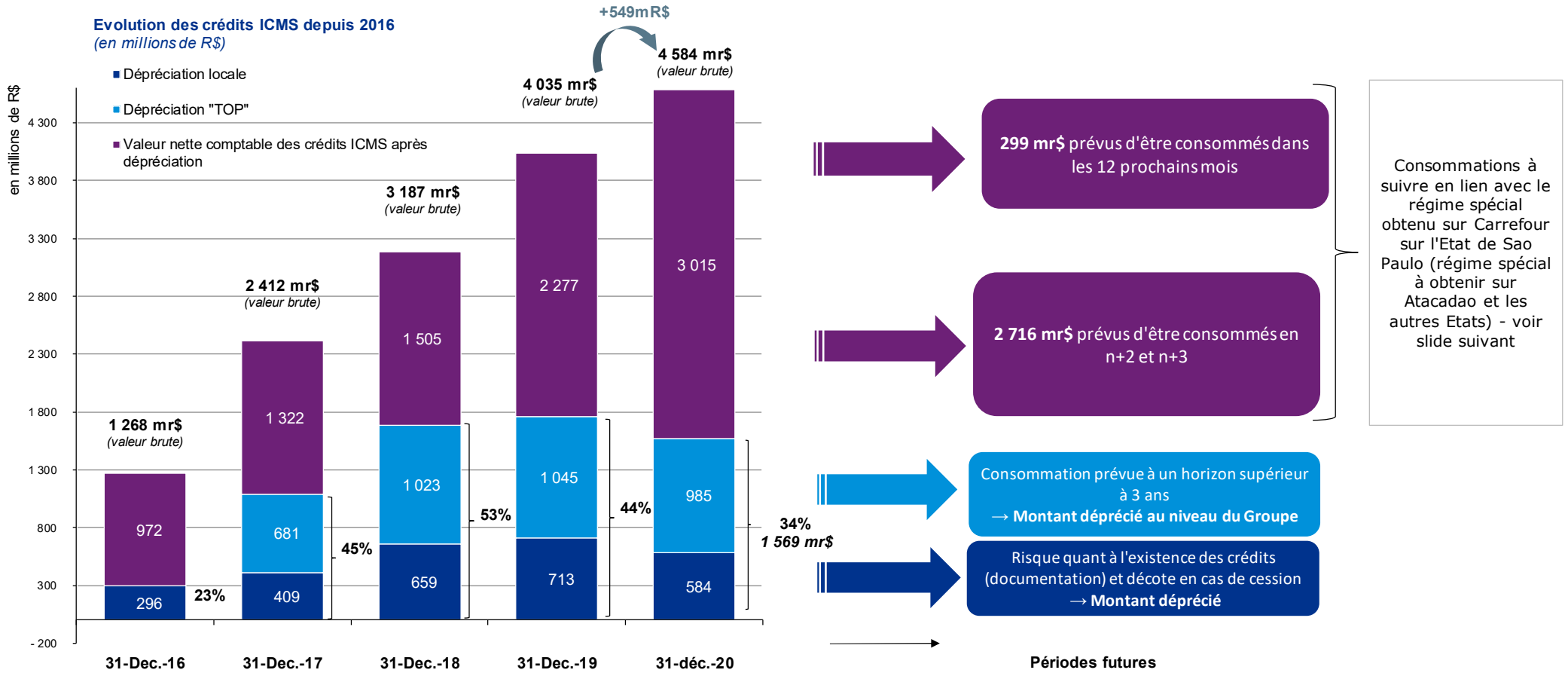
- Allocation des encours par stage avec une structuration différente pour le stage 2
 - En France, baisse de la proportion du stage 2 (18% en 2019 vs 12% en 2020) compte tenu du passage en pertes des effacements à l'issue et d'une accélération réglementaire du passage en stage 3
 - Au Brésil, baisse des encours en stage 2 consécutive à la résilience du stage 1, soutenue par les mesures de soutien gouvernementales
 - En Espagne, hausse du stage 2 principalement dû à un durcissement des critères de dégradation du risque de crédit afin d'anticiper les tombées en défaut
 - Hausse des encours en stage 3 pour les trois pays principalement lié en France par l'anticipation de la nouvelle norme de défaut, par la hausse des défauts observée en Espagne et au Brésil, avec aussi un allongement du terme légal des effacements
- Au niveau du taux de couverture des portefeuilles par stage
 - Baisse des taux de couverture en France sous l'effet des passages en pertes d'encours provisionnés à 100%, atténuant l'impact des dotations complémentaires de +16,5 M€ passées au titre des effets Forward Looking et les mises à jour des paramètres de risque
 - En Espagne, cohérence globale des variations de couverture par stage suite à la mise à jour des paramètres de risque et mise à jour des paramètres et des modèles au Brésil, conduisant à un taux de couverture plus élevé du Stage 3 (80% vs 72%)





Autres points jugés importants
Créances d'impôt – Brésil – Crédits ICMS

- La valeur nette comptable des crédits ICMS est de 3 015 mR$ (473 M€) en hausse de +737 mR$ au cours de la période (augmentation nette de +162 M€ à change constant)



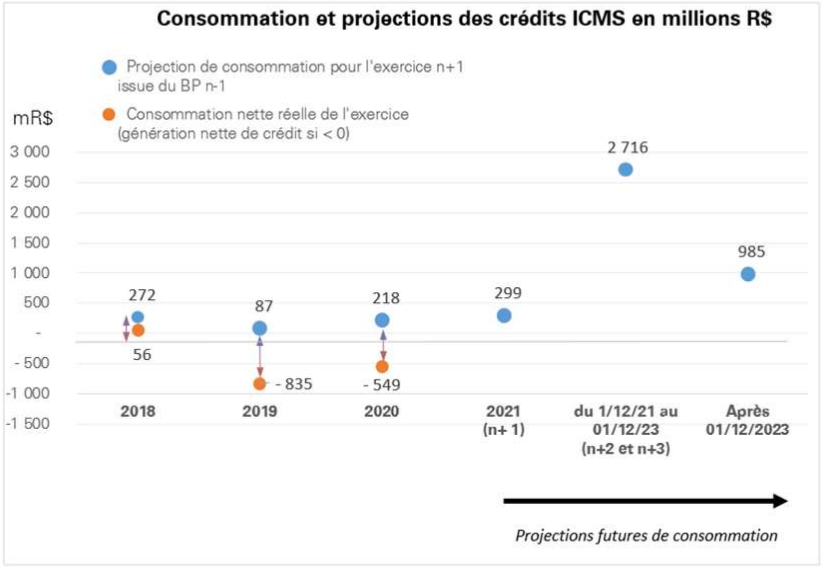
- Reconnaissance en 2020 de crédits ICMS complémentaires d'un montant de 549 MR$ dans le cadre des opérations courantes d'Atacadão et Carrefour

Autres points jugés importants
Créances d'impôt – Brésil – Crédits ICMS

- Dépréciation des crédits ICMS dans les comptes locaux de 584 MR$
- Dépréciation complémentaire dans les comptes du Groupe pour 985 MR$
 - Plafonnement depuis 2017 de la reconnaissance des crédits d'impôts à 3 ans au regard de l'environnement multi-pays et du « risque cumulé » au niveau des comptes consolidés (méthodologie Groupe non appliquée dans les comptes locaux) selon les mêmes principes que pour les impôts différés :
- Analyse rétrospective des projections d'utilisations des crédits d'impôts ICMS
 - Depuis 2018, consommation effective en dessous des projections.
 - A fin décembre 2020, la balance de génération-consommation des crédits ICMS est positive de +549 mR$ (génération additionnelle de crédit) contre une projection de consommation en 2019 pour 2020 de 218 MR$. Ceci s'explique par :
 - Un retard dans la mise à jour des systèmes de Carrefour pour commencer à pouvoir consommer les crédits dans le cadre du Régime Spécial (condition requise pour débuter l'utilisation). La fin de la mise en conformité est prévue en 2021 pour les magasins de l'Etat de Sao Paulo.
 - un niveau d'activité pour Atacadao supérieur à celui prévu dans les projections (génération d'un crédit ICMS net de +367 MR$ sur Atacadao contre une projection de consommation -48 MR$). Pour rappel, le régime spécial n'a pas encore été obtenu par Atacadao. Ce point est donc à suivre en 2021.

	31/12/20		31/12/19		Δ°	
en millions de R$	**mR$**	**%**	**mR$**	**%**	**mR$**	**%**
Valeur brute	4 584		4 035		549	14%
Dépréciation dans les comptes locaux	(584)	*13%*	(712)	18%	128	-18%
Sous total	**4 000**	***87%***	**3 323**	**82%**	**677**	**20%**
dont part à moins d'un an	*299*	*7%*	*218*	*7%*	*81*	*37%*
dont part entre 1 et 3 ans	*2 716*	*68%*	*2 061*	*62%*	*655*	*32%*
dont part à plus de 3 ans	*985*	*25%*	*1 045*	*31%*	*-60*	*-6%*
Dépréciation "TOP" *(horizon 3 ans)*	**(985)**	***21%***	**(1 045)**	**26%**	**60**	**-6%**
Valeur nette	**3 015**	***66%***	**2 278**	**56%**	**737**	**32%**
Valeur nette en m€	**473**		**503**		**162***	**32%**

* à taux de change constant



- **Consommations à suivre en 2021**
 - Nécessité de suivre les projections et les consommations des crédits à chaque clôture par la Direction fiscale Groupe
- **Comme au 31 décembre 19, le montant des crédits ICMS avant et après dépréciation et les principes de présentation retenus font l'objet d'une information en annexe**

Autres points jugés importants
Créances d'impôt – Crédits PIS-COFINS

- **Brésil – Crédits PIS COFINS**
 - Montant des crédits PIS-COFINS de 788 MR$ (123 m€) au 31/12/20 contre 871 MR$ au 31/12/19
 - Crédits nés essentiellement en 2017 et 2019 suite à la décision de la Cour Suprême concernant l'exclusion des crédits ICMS dans la base de calcul des PIS-COFINS
 - Recouvrement des crédits à suivre.

- **Crédits d'impôt résiduels Dons et mécénat de l'intégration fiscale France intégralement dépréciés pour 149 M€ ⇨ caractère recouvrable obéré par la Loi de Finances 2020 et révision à la baisse du BP de l'intégration fiscale France**
 - La prévision de résultat fiscal (horizon 2023) ne permet plus de recouvrer les RIM 2018-2019 du fait du dispositif de neutralisation temporaire des effets fiscaux des réévaluations libres de la Loi de Finances 2020 et de la révision à la baisse du BP de l'intégration fiscale France ⇨ dépréciation en totalité constatée pour 149 M€
 - Crédit d'impôt Dons et Mécénat non reconnu en 2020 (50 M€)

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2016				*36**			
2017					*82**		
2018						77	
2019							72

** les RIM 2016 et 2017 ont fait l'objet d'une dépréciation au 31.12.2019*

Total 149

- **Couverture des risques fiscaux de l'IF Carrefour SA à hauteur du risque apprécié par la direction fiscale de Carrefour et ses conseils**
 - Issue favorable des différents risques fiscaux du périmètre IF ⇨ reprise 89 M€ de provisions, dont le risque Monaco (72,8 M€) suite au jugement de la CAA de Nancy
 - Report du droit de reprise suite au COVID-19 ⇨ aux bornes de CSA, les provisions non reprises fin 2020 du fait de ces mesures représentent 11 M€
 - Evolution favorable des contentieux « offensifs » de Carrefour France pour +29,9 M€ ⇨ +10 M€ reçus au titre du contentieux TICFE 2017-2018, régularisation de la TVA sur les sushis pour +13 M€ au titre de 2017-2020, contentieux CSPE 2015 pour +6,6 M€
 - Aucun nouveau risque significatif devant faire l'objet d'un provisionnement n'a été identifié

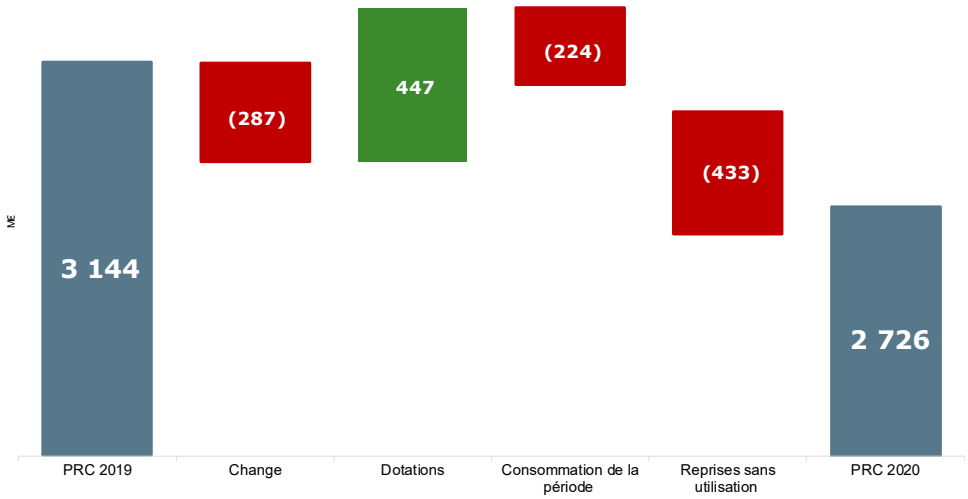
Autres points jugés importants
Impôt groupe

- **Position d'impôt différé nette active de 213 M€ à fin décembre 2020, globalement stable par rapport à N-1 (+44 M€) ⇨ position raisonnable, en ligne avec les projections fiscales du management (horizon 3 ans)**

En M€	Charge d'Impôt 2020 (-)	Impôts différés net comptabilisés		IDA non reconnus		Dont IDA sur déficits reportables au 31-déc-2020		Dont IDA sur déficits reportables au 31-déc-2019	
		au 31-déc.-2020	au 31-déc.-2019	au 31-déc.-2020	au 31-déc.-2019	Reconnus	Non reconnus	Reconnus	Non reconnus
Brésil (hors Atacadao)	-45	69	93	306	445	51	94	75	134
Atacadao	-138	-75	-89	-8					
Belgique	-20	62	55	21	35		19	7	22
Argentine	5	-44	-63	27	51	11			24
Espagne	-113	-45	-42	5	-5		5	1	7
Italie	-3	1	5	365	314	15	277	15	241
Carrefour Finance	-14	51	55	17	42	51	17	55	42
Taiwan	-16	-3	-1	1	1				1
Pologne	-10	10	13	45	38				
Roumanie	-15	11	9						
France	-176	65	93	128	166	9	108	13	158
CSA	55	109	46	185	278	132	181	44	258
Autres	-8	2	-5	58	47		59	1	35
Total	**-498**	**213**	**168**	**1 150**	**1 413**	**269**	**761**	**211**	**922**

- Reconnaissance de 53 M€ d'IDA dans l'IF Carrefour au titre des déficits fiscaux, qui seront recouvrés sur la durée du plan (3 ans)
- Carrefour France, Brésil, Argentine ⇨ reconnaissance d'ID en ligne avec les modalités du groupe (horizon 3 ans)
- Argentine ⇨ position nette d'impôt différé passive pour -44 M€ suite au traitement IAS29, position prudente de ne pas activer d'IDA, raisonnable dans un environnement économique incertain
- Carrefour Banque ⇨ rapprochement des modalités de reconnaissance des IDA Retail/Standalone (écart 14 M€)

Autres points jugés importants
Provisions pour risques et charges – hors réorganisation



En K€	D2019	Effet change	Dot.	Conso.	Reprises sans util.	D2020
Retraite	1 176	(2)	71	(55)	(66)	1 152
Risques fiscaux	1 191	(229)	114	(57)	(241)	825
Risques légaux	150	(21)	75	(23)	(37)	150
Risques sociaux	147	(24)	66	(42)	(34)	113
Divers	246	(1)	51	(22)	(49)	224
Activités bancaires	231	(10)	70	(25)	(4)	261
PRC	**3 144**	**(287)**	**447**	**(224)**	**(433)**	**2 726**

- Provisions pour risques juridiques :
 - Litige Martel : demande de 112 M€, provision augmentée de 1,5 M€ à 26,5 M€ au cours du second semestre en cohérence avec les demandes du Ministre de l'Economie et des Finances. A suivre en 2021.
 - La provision CNIL a été reprise à hauteur de 22 M€ suite à la réception du montant définitif de la sanction de 3 M€.
 - Contrôle de l'AFA : Carrefour a reçu au début du mois de février le rapport définitif de l'AFA. L'AFA maintient les six manquements relevés dans son rapport préliminaire en se plaçant à la date du contrôle et en n'intégrant pas certaines améliorations (cartographie des risques de corruption, contrôles comptables, etc.). Ce contrôle se traduit sans sanction pour Carrefour qui fera probablement l'objet d'un nouveau contrôle dans 3 ans.
- Provisions pour engagements de retraites détaillées page suivante.

- **Les provisions hors réorganisation sont correctement évaluées et les probabilités de matérialisation des risques prises en compte par la Direction n'appellent pas de commentaire**

Autres points jugés importants
Valorisation des stocks

- **Méthode de valorisation des stocks inchangée et évaluation de la décote Non Al satisfaisante dans un contexte d'une maitrise des stocks encore renforcée en 2020 tant au plan quantitatif que qualitatif**

- Méthode de valorisation des stocks inchangée au cours de l'exercice 2020
 - Plusieurs pays valorisent les stocks selon la méthode du DPDF ⇨ nos analyses passées n'ont pas révélé d'écart significatif sur la France, analyse à étendre aux pays en 2021
 - Environnement de contrôle satisfaisant des inventaires physiques maintenu dans le contexte de crise sanitaire
 - Non abattement des ristournes et coopérations commerciales CWT dans la valeur des stocks du groupe depuis 2017 ⇨ en l'absence d'évolution de la nature des conditions contractualisées, maintien de notre ajustement, impact total de -48,5 M€ (-52,6 M€ fin 2019)

- Evaluation de la décote des stocks Non Al conforme aux modalités du Groupe
 - France ⇨ décote évaluée selon les modalités Groupe (prudentes, couverture de l'effort prix nécessaire à l'écoulement des stocks morts vs. les marges négatives), bonne maitrise des stocks Hypers et très bonne performance du Non Al en 2020 sur tous les secteurs
 - Réduction des stocks et de leur ancienneté dans la majorité des pays ⇨ -1pt de taux de décote

	2020	2019	Variation % abattement AVD sur Stock			Variation % décote Non AL		
M€	Stocks avant abattement	Stocks avant abattement	% abat. AVD sur stocks	Var en bp Taux abat. AVD vs 2019	Var Bp abat. AVD vs moy sur 4 ans	% décote NON AL	Var en bp Taux décote NON AL vs 2019	Var Bp décote NON AL vs moy sur 4 ans
France + DPI	2 654	2 995	14,10%	-0,53%	-0,3%	8,28%	0,4%	-0,2%
Belgique	273	265	13,36%	-0,66%	-0,5%	7,49%	-1,7%	-2,2%
Espagne	849	952	20,65%	0,73%	1,8%	5,55%	-0,2%	-1,0%
Italie	478	485	27,52%	0,17%	-0,3%	14,69%	3,5%	3,7%
Pologne	188	190	17,16%	0,23%	1,0%	10,26%	1,3%	1,3%
Roumanie	238	243	20,47%	-0,26%	0,5%	9,31%	1,8%	1,0%
Argentine	181	216	18,88%	-5,90%	-6,4%	1,14%	-0,6%	-2,7%
Brésil	443	602	10,99%	-2,43%	-4,4%	2,06%	-1,6%	-2,9%
Atacadao	843	837	2,17%	-1,34%	-0,1%	0,67%	0,3%	-1,3%
Taiwan	209	263	19,49%	0,21%	0,1%	2,42%	-0,1%	-0,2%
Autres	77	95	0,00%	0,00%	0,0%	na	0,0%	0,0%
Total	6 433	7 144	14,61%	-0,7%	-1,1%	6,7%	0,2%	-1,9%

Autres points jugés importants
Nouveau régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2

- Suite à l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 (transposition de la Directive Européenne dite « portabilité retraite »), le régime de retraite supplémentaire (Article 39) a été supprimé, conduisant à la reprise de la totalité de la provision de 46 M€, comptabilisée au 31 décembre 2019.
- Le Conseil d'Administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2020, **un nouveau régime de retraite supplémentaire conforme aux nouvelles dispositions de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale, de type "additif"**, pour l'ensemble des bénéficiaires de CSA (6 salariés + le mandataire social)

- **Le règlement du plan prévoit la mise en place d'un contrat d'assurance** afin de financer le régime et d'assurer la sécurisation des droits acquis par les bénéficiaires.

- **Ce régime est qualifié de régime à prestations définies** au regard du référentiel comptable IFRS. Selon le §8 d'IAS 19,
 - un régime à cotisations définies est un régime pour lequel une entité verse des cotisations définies (fixes) à une entité distincte (le fonds) et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite (« no legal or constructive obligation to pay further contributions if the fund does not hold sufficient assets to pay all employee benefits relating to employee service in the current and prior periods).
 - Tout régime qui ne peut être qualifié de régime à cotisations définies est un régime à prestations définies.
 - Au cas d'espèce, le contrat AXA ne prévoit pas le paiement d'une cotisation définie, mais le paiement d'une prime annuelle. En effet, la cotisation n'est pas fixe car elle dépend de paramètres en vigueur à la date de calcul de la prime. Carrefour est engagé au versement d'une rente vis-à-vis des salariés.

- Le contrat d'assurance signé à ce stade permet néanmoins la couverture parfaite de l'engagement évalué à fin 2020 (9 M€) et le passif comptabilisé au titre du régime est donc nul à la clôture 2020.

- **Licences Atacadao**
 - Dans le cadre des investigations qu'il mène depuis plusieurs années sur un système de corruption mis en place par un fonctionnaire de la Mairie de São Paulo, un procureur de l'Etat de São Paulo a ouvert au 1er semestre 2019 deux enquêtes judiciaires afin d'évaluer la participation éventuelle de plusieurs employés ou ex-employés d'Atacadão dans des faits liés à l'obtention des licences d'exploitation de 2 magasins.
 - la 1ère investigation ("PIC 19-07"), relative à l'obtention de la licence d'exploitation du siège d'Atacadão au cours de la période 2007-2014, s'est conclue en mars 2020 par la mise en cause du fonctionnaire de la municipalité de São Paulo (et diverses autres personnes) ainsi que de 4 ex-employés et employé d'Atacadão
 - la 2ème investigation ("PIC 19-17"), relative à la licence du magasin de São Miguel et au projet d'extension déposé en 2019, s'est conclue par la mise en cause du fonctionnaire de la municipalité (différent de la 1ère investigation) ; aucun employé ou ex-employé d'Atacadão n'a été mis en cause par le procureur.
 - Ces 2 procédures ne concernent que les personnes physiques nommément mises en cause et n'impliquent pas Atacadão
 - Des investigations ont été menées par la Direction de la prévention des risques de Carrefour Brésil et par un cabinet indépendant d'avocats brésiliens. La société a conclu que l'impact sur les comptes ne présentait pas un caractère significatif ; un plan de remédiation des faiblesses de contrôle interne identifiées a été mis en œuvre dès le 4ème trimestre 2019.
 - Sur la base de ses propres diligences, KPMG Brésil avait conclu à l'absence d'impact significatif sur les comptes et n'avait pas émis de commentaire particulier concernant les conclusions des investigations réalisées.
 - Le 28 mai 2020, la municipalité de São Paulo a publié au Journal Officiel l'ouverture d'une enquête administrative visant à déterminer la responsabilité d'Atacadão dans les faits relatifs au PIC 19-17 (magasin de São Miguel). La société a été formellement notifiée le 27 juin 2020 et est en attente de communication des pièces du dossier.

- **Magasin Carrefour de Porto Alègre**
 - Décès d'un client dans un magasin de Porto Alègre à la suite de coups portés par les agents de sécurité (employés d'un prestataire de service ⇨ des procédures pénales ont été lancées à l'encontre de ces agents et de 3 collaborateurs du magasins, qui depuis ont été licenciés par Carrefour Brésil
 - Carrefour Brésil ne fait l'objet d'aucune procédure pénale, plusieurs investigations et de demandes de réparation de dommages collectifs de la part des autorités publiques et différentes associations ont été initiées à l'encontre de la société
 - Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre mais plusieurs actions ont été menées en termes d'inclusion et de dons versés à des associations suite à cet incident dont 8,5 M€ classés en résultat non courant
 - Une information spécifique a été mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés

Synthèse des anomalies non corrigées
Comptes au 31 décembre 2020

- **Comptes consolidés -** Synthèse des anomalies non corrigées
 - **Le montant des ajustements cumulés sur les capitaux propres consolidés s'élève à -33 M€. Ce montant est non significatif au regard de notre seuil de matérialité retenu pour la certification des comptes.**

DESCRIPTION DES ANOMALIES (en M€)	CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT	CAPITAUX PROPRES DE CLOTURE
Anomalies identifiées à la clôture de l'exercice précédent (avant impôts)				
CWT	-52,6	4,1		-48,5
France	-4	4		0
Espagne (impôts)	2,7	-2,7		0
Anomalies identifiées au cours de l'exercice				
Brésil		12,3	-0,9	11,4
Total avant impôts	**-56,6**	**20,4**	**-0,9**	**-37,1**
Effet d'impôts	6,6	-2,7		3,9
Effet après impôts	**-50,0**	**17,7**	**-0,9**	**-33,2**

B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVEES ET NON CORRIGEES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES OU SUR L'ANNEXE

1. Reclassements d'immobilisations incorporelles vers les Goodwill
137 M€ sont à reclasser des immobilisations incorporelles vers les Goodwill, dont 62 M€ pour la France et 75 M€ pour l'Italie

2. Reclassement des primes exceptionnelles et avantages assimilés du résultat non courant vers le résultat courant
Un montant de 128 M€ est à reclasser du résultat non courant vers le résultat courant

3. Reclassement d'immobilisations corporelles à Actifs détenus en vue de la vente
Un montant de 24 M€ est à reclasser des immobilisations corporelles vers les actifs détenus en vue de la vente au Brésil

- **Comptes individuels**
 - **Pas d'ajustement d'audit identifié non corrigé dans les comptes individuels 2020**

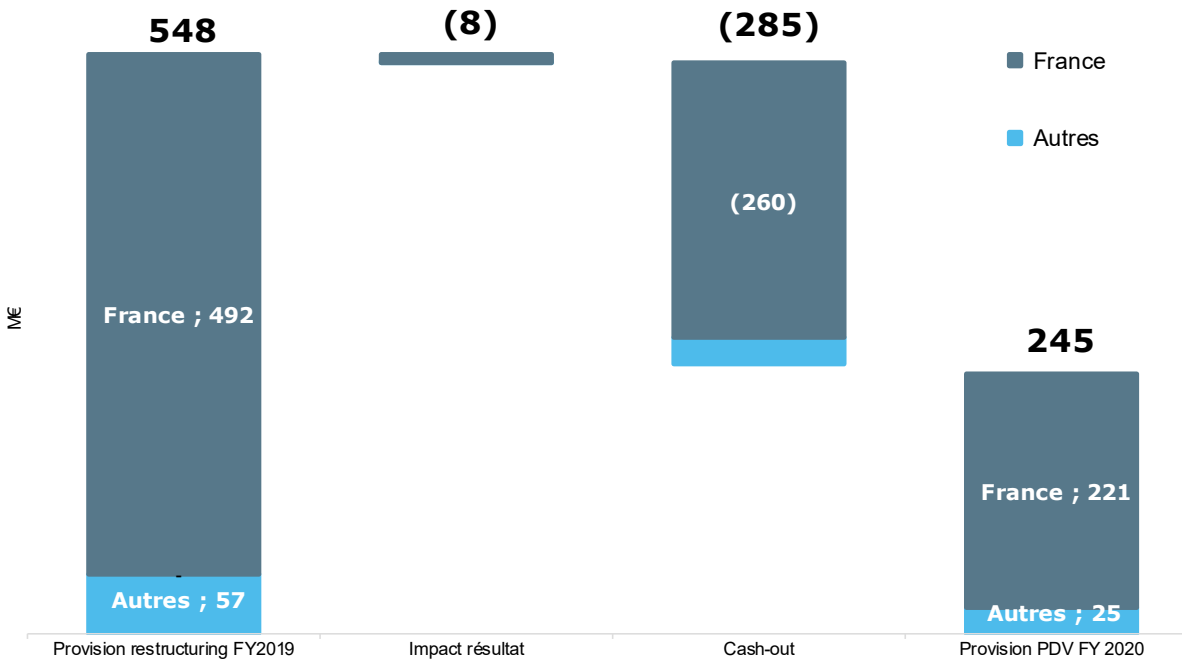
Travaux restants à finaliser et points spécifiques à la lettre d'affirmation

- Travaux en cours à date
 - L'ensemble des documents et explications nécessaires à la formation de notre opinion ont été obtenus, en dehors des éléments figurant dans les points en suspens ci-dessous :
 - Rapport de gestion (dont rémunération des mandataires sociaux et DPEF), rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
 - L'obtention des lettres d'affirmation signées (comptes consolidés et comptes individuels) ;
 - L'émission de nos rapports d'audit.

Annexes

Autres points jugés importants
Plans de réorganisation

En M€	2020	2019	Δ°
France	8	325	(317)
Espagne	37	113	(76)
Italie	32	74	(41)
Autres	15	38	(23)
Coûts de restructuration en non-courant	**93**	**549**	**(457)**



- **Coûts de réorganisation en nette diminution** du fait de la consommation des provisions dotées lors des exercices précédents pour le Siège et la France et de l'absence de nouveau plan.
- En France, les impacts P&L liés aux ajustements sur les plans de réorganisation provisionnés ne sont pas significatifs (moins de 1% des engagements). Ce faible impact illustre la **fiabilité des hypothèses retenues à fin 2019** pour la clôture des comptes.
- Consommation des provisions résiduelles de 245 M€ à suivre en 2021.
- En Espagne et en Italie, les coûts sont relatifs à des départs comptabilisés au fil de l'eau dans le cadre du plan Carrefour 2022
 - Espagne 388 départs en 2020 contre 975 en 2019,
 - Italie 525 départs contre 1015 en 2019.

- **Nos travaux sur les coûts de réorganisation n'appellent pas de commentaire.**

Autres points jugés importants
Test de dépréciation des magasins et immeubles de placement

- **Notre revue des tests de dépréciation des magasins en 2020 n'appelle pas de commentaire particulier**

- **Charge de dépréciation des actifs magasins de 134 M€ en 2020** dont 50% relatifs aux magasins italiens.
 - La définition des UGT (magasin) est conforme à la norme IAS 36 et cohérente avec les pratiques du secteur
 - La non prise en compte des impacts IFRS 16 à titre transitoire nous semble acceptable pour la clôture 2020. La méthodologie devrait être revisitée en 2021 pour tenir compte des effets d'IFRS 16.
- **Italie**
 - Charge d'impairment comptabilisée au 31 décembre 2020 de 68 M€ (6 M€ en 2019)

Italie	2020	2019
Charge d'impairment (en M€)	-68	-6
nombre de magasins avec indice de perte de valeur	*135*	*79*
nombre de magasins faisant l'objet d'une dépréciation	*95*	*9*

 - Augmentation du nombre de magasins présentant un indice de perte de valeur et du nombre de magasins à déprécier compte tenu de :
 - la baisse des performances de Carrefour Italie
 - Décision du groupe de ne plus utiliser l'approche méthode « best in class » pour valoriser certains magasins
 - Mise à jour du taux de frais de siège à allouer aux magasins compte tenu de la baisse du parc de magasins
- **France**
 - Charge d'impairment comptabilisée au 31 décembre 2020 de 53 M€ contre 27 M€ comptabilisée au 31 décembre 2019 dont :
 - 21 hypers présentant un indice de perte de valeur dont 7 dépréciés sur l'exercice pour un montant total de 28 M€
 - Baisse significative de l'activité de l'activité Promocash en lien avec le contexte de la crise sanitaire et aux perspectives dégradées : 13 M€ de dépréciation constatée sur l'exercice

- **Immeubles de placement (galeries commerciales) ⇨ absence d'impairment identifié, headrooms confortables**

 - Juste valeur évaluée pour 633 M€ (711,1 M€ en N-1) pour une VNC de 264,3 M€ des 60 galeries commerciales
 - Renforcement de la fiabilité des juste valeurs sur instructions du Groupe ⇨ 76% des sites évalués par un évaluateur externe fin 2020 (18% fin 2019)

Autres points jugés importants
Impôt groupe

- **La charge d'impôt consolidé 2020 du groupe s'élève à -498 M€, soit un taux effectif d'imposition de 36,9 % (vs. 69,9% en 2019)**
- **Couverture raisonnable des risques fiscaux de l'IF Carrefour SA, en ligne avec l'appréciation des risques par la Direction Fiscale Groupe et ses conseils**

- TEI de 36,8 %, intégrant les principaux impacts suivants :
 - effet négatif de la dépréciation des réductions impôt mécénat en France pour -149M€
 - effet positif des reprises de provisions pour risque fiscal Carrefour SA de 79M€ (risque Monaco) et CNBV (risque IPO Brésil) pour 28M€ partiellement compensés par effet négatif des impôts sans base pour -59M€ (dont -65M€ de CVAE) et des retenues à la source (-21M€)
 - effet positif net de la reconnaissance complémentaire d'IDA sur la base du BP ou utilisation d'IDA précédemment non reconnus pour 170 M€ (France +120M€, Carrefour Finance +18M€, Brésil +15M€, Belgique 9M€, Argentine 7M€))
 - effet négatif des différences permanentes dont -56M€ sur la France et -26M€ liés à la dépréciation du GW Italien, ainsi qu'un effet positif du paiement d'intérêts sur equity au Brésil pour +29M€
 - effet négatif des entités déficitaires qui ne reconnaissent pas d'IDA, en particulier les déficits réalisés en Italie pour 43M€

	2020	2019 retraité	2019
Résultatavant impôt	1351	719	722
Taux d'impotision France	32,02%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	- 433	- 248	- 249
Différences taux d'imposition France / taux d'imposition filiales étrangères	24	40	40
Changement taux d'imposition applicable	0	7	7
Impôts et crédits d'impots non assis sur le résultat fiscal	27	-16	-16
Autres différences permanentes	-56	-12	-12
Reconnaissance IDA nés au cours d'exercices antérieurs	170	28	28
Dépréciation d'IDA nés au cours de l'exercice	-62	-172	-172
Dépréciation d'IDA et de crédits d'impot reconnus au cours d'exercices antérieurs	-166	-131	-131
Effet impôt sur la quote part dans le résultat net des sociétés MEE	-3	1	1
Charge réelle d'impôt	**- 498**	**- 503**	**- 504**
Taux effectif d'impôt	**36,9 %**	**69,9 %**	**69,7 %**

Autres points jugés importants
Trésorerie et financement : Carrefour SA et Carrefour Finance

Premier semestre 2020	
Dettes obligataires	• Emission obligataire de 1 000 M€ en date du 01 avril 2020 à 2,625% sur 7,7 ans.
NEU CP	• Augmentation de l'encours de NEU CP à 844 M€ au 31 mai 2020.
Financement Brésil	• Mise en place le 20 février 2020 d'une deuxième RCF intragroupe avec Atacadão pour un montant de 450 M€ sur 2 ans dans l'objectif de financer l'acquisition de Makro en local. • Atacadão a emprunté le 16 février 2020 1,5 Mds BRL (approx. 260 M€) auprès d'un pool de banques. Ces financements ont été souscrits en EUR puis transformés en BRL par des CCS souscrits par Atacadão. Dans le cadre de ces financements, Carrefour Finance a accordé une garantie aux différentes banques pour le compte d'Atacadão.
Prévisions de trésorerie	• Adaptation du processus de prévisions de trésorerie dans le contexte de la Covid-19.
Lignes de crédit	• Carrefour a exercé en juin 2020 l'option d'extension de ses deux facilités de crédit d'un montant total de 3,9 milliards d'euros (maturité passant de juin 2024 à juin 2025).

Second semestre 2020	
Pré-couverture de taux	• Déqualification de 150 M€ de pré-couvertures de taux arrivées à maturité en décembre 2020 (initialement allouées aux émissions 2021) : Impact P&L -2,8 M€ • Mise en place de 150 M€ de pré-couverture de taux adossées aux émissions 2023 et 2024
Cash Equivalent	• Placement dans un nouvel OPCVM monétaire EUR pour 155 M€ (OSTRUM CASH EURIBOR I) et liquidation d'un OPCVM (CMC-CIC CASH IC)
Contrôle fiscal	• Contrôle fiscal relatif aux exercices comptables 2017 et 2018. • Impact estimé par la direction sur base d'un protocole d'accord avec l'administration fiscale = Base taxable complémentaire de 23 M€ (impact sur les pertes récupérables à hauteur de 21,5 M€)
Prêts internes	• Remboursement anticipé des 3 tranches du RCF par Atacadão pour un montant de 175 M€

- **Nous avons validé le traitement comptable et les impacts des principales opérations de trésorerie et de financement de Carrefour SA et carrefour Finance**

Annexes réglementaires

Rôles respectifs

Rôle de la Direction

- Application des principes et méthodes comptables
- Conception, mise en œuvre et supervision des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes et mise en place de mesures de sauvegarde des actifs
- Préparation des comptes annuels et consolidés établis de manière régulière et sincère pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société et du groupe [préparation des comptes semestriels établis conformément à la norme IAS 34]

Rôle du Comité d'Audit

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière
- Suivre l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- Suivre la réalisation de la mission des CAC
- S'assurer du respect de l'indépendance des CAC

Rôle des CAC et interaction avec le Comité d'Audit

- Communiquer sur l'approche et l'organisation de l'audit
- Faire part des éléments significatifs identifiés au cours de l'audit, importants pour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- Faire part des autres points importants pour le Comité d'Audit dans le cadre de ses fonctions

Différentes phases de notre mission

Identification des évolutions de l'activité et de l'environnement

Scoping
Cf. page 5

Autres éléments importants

- Il nous appartient également de vous faire part des difficultés importantes rencontrées lors de notre audit, de nos commentaires éventuels relatifs aux pratiques comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes de votre société, des faiblesses significatives du contrôle interne, des irrégularités que nous aurions découvertes.

Identification des évolutions de l'activité et de l'environnement | Evaluation des principaux risques | Détermination du seuil de signification | Scoping - Etendue des travaux | Conclusion sur les principaux risques | Autres éléments importants | Nos rapports d'audit

Evaluation des principaux risques
Cf. page 7

Détermination du seuil de signification
Cf. page 53

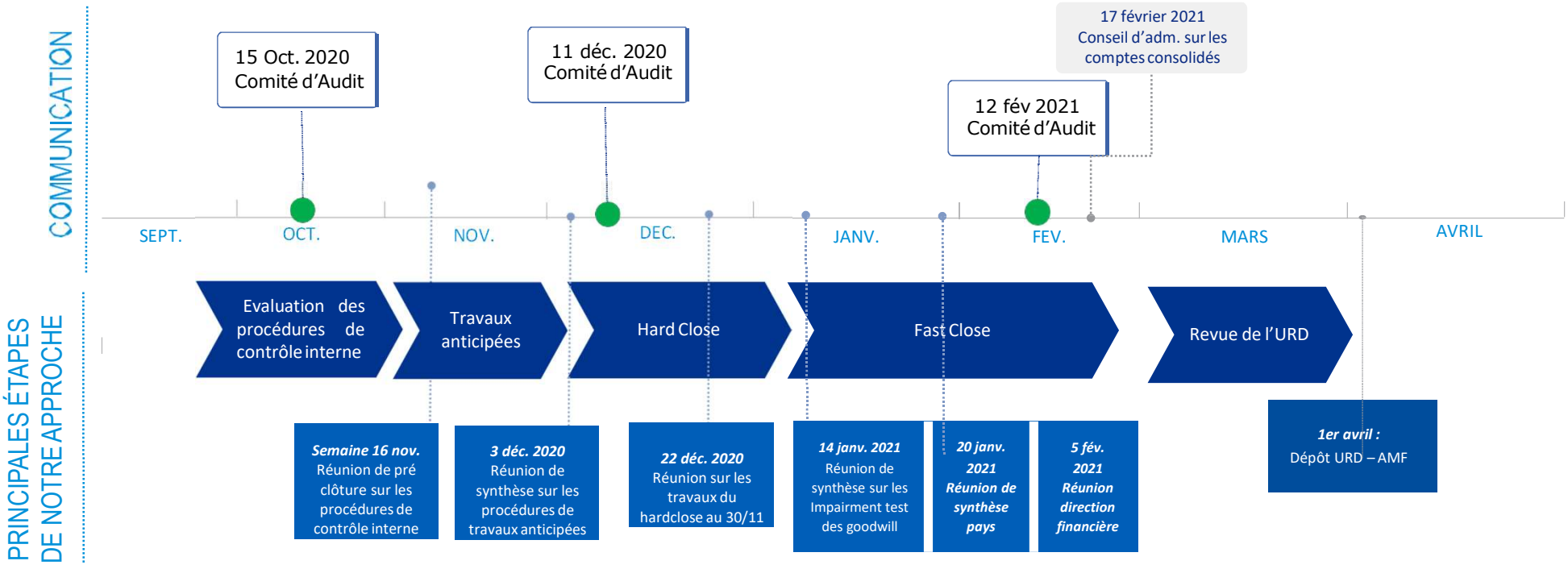
Conclusion sur les principaux risques

Nous portons à la connaissance du Comité d'Audit nos conclusions sur les principaux risques identifiés, ainsi que, parmi ceux-ci, les risques que nous considérons comme les plus importants et qui feront donc l'objet de développements spécifiques dans nos rapports d'audit.

Nos rapports d'audit

Sur la base des travaux réalisés sur le projet de comptes et dans l'hypothèse de la résolution satisfaisante des points en suspens à la date du présent rapport, nous prévoyons d'exprimer une opinion sans réserve.

Calendrier d'intervention et communication avec la Direction et la Gouvernance



Communication des CAC avec le Comité d'Audit

- Le Comité d'Audit s'est réuni 5 fois depuis le Comité du 24 février 2020 en présence des Commissaires aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en leur présence.

24 avril 2020

- Contrôle interne Groupe : Résultats du questionnaire d'autoévaluation
- Audit interne Groupe : Synthèse des missions de l'audit interne

24 juillet 2020

- Présentation de la démarche d'évaluation des risques – rappel de la nouvelle réglementation prospectus
- Revue des comptes semestriels
- Synthèse de la mission des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels

15 octobre 2020

- Synthèse des missions d'audit interne
- Présentation de la cartographie des risques
- Point sur les contrôles AFA et CNIL
- Calendrier prévisionnel 2021
- Appel d'offres commissariat aux comptes

11 décembre 2020

- Présentation de la cartographie des risques IT
- Impacts 2019 et S1 2020 de l'application de la décision IFRIC relative à la norme IFRS 16 sur les contrats de location
- Synthèse des travaux anticipés
 - Présentation des résultats des tests d'impairment magasins
 - Présentation de l'évolution des provisions au 30 septembre 2020 – Revue des principaux litiges et risques
 - Présentation des variations du périmètre de consolidation en 2020
- Conclusions du Collège des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne et les travaux anticipés
- Approche d'audit des Commissaires aux Comptes pour 2020

12 février 2021

- Revue du projet de comptes consolidés au 31 décembre 2020 et revue des documents soumis au Conseil
- Synthèse des travaux d'audit des commissaires aux comptes
- Point agences de rating
- Proposition de dividende 2020
- Contrôle interne Groupe : résultat du questionnaire d'auto-évaluation
- Cartographie des risques du Groupe : revue des documents soumis au Conseil

Communication des CAC avec le Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice écoulé en présence des Commissaires aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en leur présence.

28 juillet 2020	• Présentation des comptes semestriels • Synthèse de l'examen limité des Commissaires aux comptes
17 février 2021	• Arrêté des comptes annuels / consolidés 2020 • Synthèse de la mission des CAC sur les comptes annuels et consolidés 2020

Approche d'audit – Approche générale

Notre approche d'audit au titre de l'exercice 2020 tient compte :

- du contexte de crise sanitaire, des évolutions au niveau des risques encourus, de l'environnement économique et du plan de transformation en cours d'execution,
- des évolutions du Groupe tant en matière d'activités que d'organisation,
- des évolutions du calendrier de clôture compte tenu projet de réduction des délais de publication et de la mise en place d'un hard close à fin novembre
- des points identifiés à l'issue de nos précédentes interventions.

Notre approche d'audit est adaptée aux activités des différents métiers du Groupe ainsi qu'à son organisation

Nous définissons une approche coordonnée via notamment des instructions d'audit précisant en particulier le calendrier de réalisation des travaux, la nature des diligences à réaliser, les restitutions attendues, ainsi que le niveau de matérialité alloué

Nous nous impliquons dans les travaux des auditeurs des entités (revue de leurs conclusions, entretiens avec les équipes locales et revue des dossiers,…) et le cas échéant, pouvons être amenés à réaliser des procédures complémentaires.

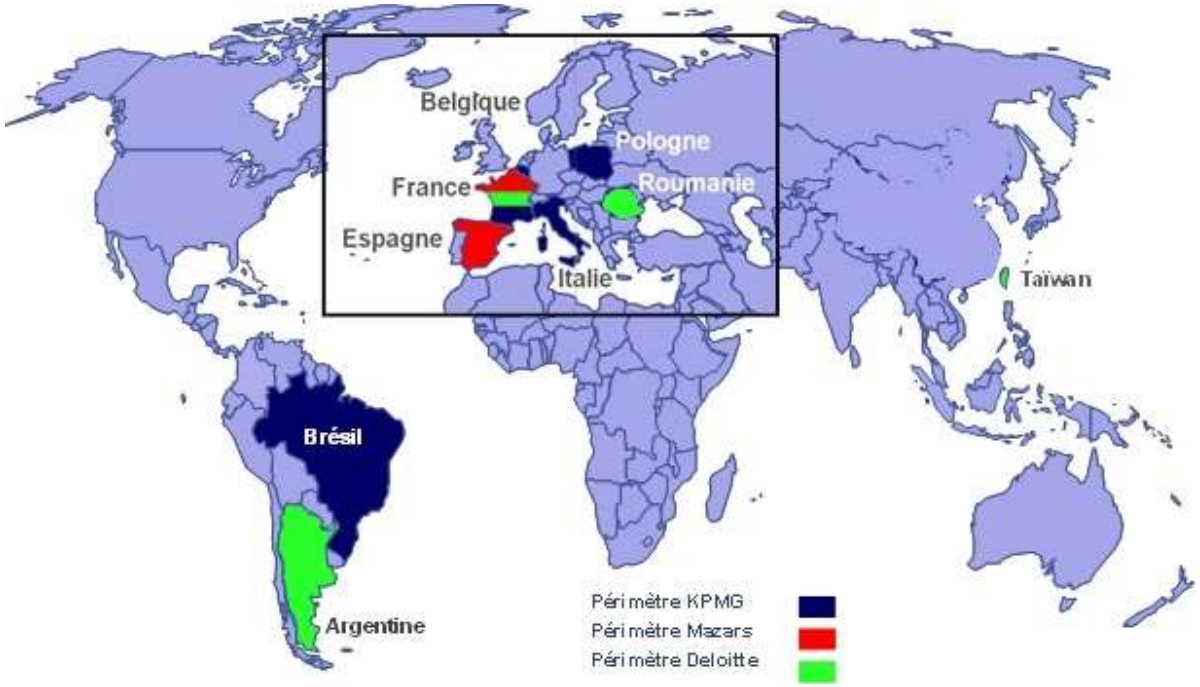
Nous avons recours à des experts au niveau du Groupe et en local selon les problématiques rencontrées (IT, actuaires, fiscalistes notamment).

Notre approche d'audit est **basée sur les principaux comptes significatifs et points clés de l'audit**

Impact de la crise sanitaire sur l'approche d'audit

Thèmes et contextes spécifiques	Adaptation de notre approche d'audit
Renforcement de la Coordination avec nos auditeurs locaux	• En l'absence de déplacement pays compte tenu du contexte sanitaire, réunions spécifiques de l'équipe centrale avec les auditeurs locaux tout au long de l'audit
Risque de dépréciation des actifs incorporels • Nécessité de considérer le contexte de Covid-19 comme indicateur de dépréciation potentielle • Nécessité de réaliser des tests de dépréciations en fonction de la visibilité sur les perspectives à terme	• Appréciation de la correcte prise en considération de la dégradation générale de l'environnement macroéconomique dans les tests de dépréciation et du coût des mesures sanitaires
Stocks • Prises d'inventaire dans le contexte de Covid	• Prise en compte des contraintes sanitaires pour adapter l'assistance aux inventaires physiques
Risque opérationnel / risque de fraude/ Principales estimations • Adaptation de l'organisation et des moyens pour assurer la continuité d'activité • Augmentation du nombre et des opportunités de fraude	• Echanges avec les différents acteurs impliqués dans la gestion et suivi du risque de fraude • Revue analytique et analyse des transactions inhabituelles • Revue critique des principales estimations et jugements
Nouveau mode d'organisation du travail : Audit à distance • Modalités de communication • Caractère probant des éléments collectés	• Définition des modalités de communication avec le groupe Carrefour et au sein des équipes d'audit ✓ privilégier des outils sécurisés (ceux de Carrefour et/ou de nos cabinets) pour les échanges de documents et call ou visioconférence • Preuve d'audit ✓ Pour les documents obtenus en version scannée (factures, contrats, bulletins de paie ou autres) : ISA 500 précise que la fiabilité des éléments probants est fonction de leur origine et de leur nature, et dépend des circonstances particulières dans lesquelles ils sont recueillis, sensibilisation de nos équipes sur ce thème

Scoping et répartition des travaux au sein du collège



Natures des travaux au niveau des paliers de consolidation « pays » :

- Audit des liasses de consolidation des principaux pays présentant une activité opérationnelle retail (France, Brésil, Espagne, Italie, Belgique, Italie, et Pologne) et bancaire (France, Brésil, Espagne et Argentine) et réalisation d'un audit des principaux comptes pour les autres pays (Roumanie, Taïwan, Argentine, CWT, CNBV, Carrefour Finance)
- Au niveau de chaque « pays audité », le scope est réalisé à la maille « entité » afin d'émettre une opinion d'audit sur la liasse de consolidation du palier de consolidation.

- Seuil de signification pour l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble de **137** M€ (soit 6,3 % du ROC, calcul sur la base du dernier consensus et selon une méthodologie inchangée par rapport à 2019)
 - Agrégat retenu pour le calcul : Résultat Opérationnel Courant (ROC). Indicateur le plus pertinent pour les lecteurs des états financiers

Comptes consolidés
Approche d'audit sur les principaux comptes significatifs

Comptes significatifs	Points clés de l'audit	Approche d'audit	
		Tests de procédures	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes)
Avantages accordés par les fournisseurs : ristournes et coopérations commerciales (1)	✓	✓	✓
Provisions pour risques fiscaux au Brésil (1)	✓	✗	✓
Première application de la norme IFRS 16 – Impact de la décision IFRIC (1)	✓	✗	✓
Chiffre d'affaires	✗	✓	✓
Stocks	✗	✓	✓
Goodwill	✗	✗	✓
Actifs immobilisés magasins	✗	✗	✓
Impôts différés (et crédits d'impôt)	✗	✗	✓
Provisions pour risques juridiques et autres risques fiscaux	✗	✗	✓
Provisions relatives au Plan de Transformation	✗	✗	✓
Couverture du risque de crédit des créances bancaires	✗	✓	✓
Résultat non courant	✗	✗	✓

Légende :

✓ Oui ✗ Non

(1) Point clé de l'audit dans les comptes 2019

Comptes individuels de Carrefour S.A.
Approche d'audit planifiée sur les principaux comptes significatifs

Seuil de signification pour l'audit des comptes individuels de 115 M€ (0,5% des capitaux propres)

- Agrégat retenu : capitaux propres

Interventions de plusieurs spécialistes : actuaires (évaluation de la provision relative au régime de retraite complémentaire), finance de marché (test de dépréciation des titres de participation), experts en fiscalité, spécialistes des instruments financiers

Approche d'audit sur les principaux comptes significatifs :

Comptes significatifs	Points clés de l'audit	Tests de procédures	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes)
Evaluation des titres de participation et des malis de fusion	✓ (titres de Carrefour France S.A.S.)	✗	✓
Provisions pour risques fiscaux	✗	✗	✓
Impôt (intégration fiscale)	✗	✗	✓
Avantages postérieurs à l'emploi (régime de retraite complémentaire)	✗	✗	✓
Dette financière et instruments financiers	✗	✗	✓

Légende :
✓ Oui
✗ Non

* Notre approche sera mise à jour d'ici la clôture si nécessaire

Comptes individuels de Carrefour S.A.

Répartition des travaux au sein du collège comptes individuels de Carrefour SA

BILAN	MAZARS	KPMG	DELOITTE
Immobilisations incorporelles et corporelles			X
Immobilisations financières et mali de fusion	X	X	X
Actifs courants	X		
Trésorerie	X		
Capitaux propres			X
Provisions (hors provisions fiscales)	X		
Emprunts et dettes financières	X		
Dettes fournisseurs	X		
Dettes et provisions fiscales			X
Dettes sociales	X		
Autres dettes courantes		X	
Engagements hors bilan		X	X

P&L	MAZARS	KPMG	DELOITTE
Produits d'exploitation		X	
Charges d'exploitation	X		
Résultat financier	X		
Résultat exceptionnel		X	X
Impôt			X

Contrôle interne

- La nature et l'étendue des travaux que nous avons effectués sur le contrôle interne ont été déterminés en fonction des travaux que nous avons estimé nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes. Ils n'avaient pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société et nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne.
 - Nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives dans le système de contrôle interne comptable et financier de la société Carrefour S.A.. Toutefois, un certain nombre de points d'amélioration identifiés ont été présentés lors du Comité d'Audit du 11 décembre 2020.
 - Nous n'avons pas relevé tous les points d'amélioration qu'une étude plus approfondie du contrôle interne permettrait d'identifier.

Périmètre de consolidation et critères d'exclusion

- Le périmètre de consolidation est détaillé en note 19 du projet d'états financiers consolidés au 31 décembre 2020.
 - Les analyses réalisées par la Direction pour apprécier le caractère non significatif des entités non consolidées prises individuellement et collectivement n'appellent pas de commentaires de notre part.

Identification des associés d'audit principaux

EIP	Cabinet	Nom des Commissaires aux comptes
Carrefour S.A.	KPMG	Caroline BRUNO DIAZ
	Deloitte	Stéphane RIMBEUF Bertrand BOISSELIER
	Mazars	Jérôme de PASTORS Emilie LOREAL

Filiale	Cabinet	Nom des Commissaires aux comptes
Principales filiales (France)	Deloitte	Stéphane RIMBEUF
	Mazars	Jérôme de PASTORS Emilie LOREAL
	KPMG	Caroline BRUNO DIAZ

Deloitte

Au Président du Comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que Deloitte & Associés est membre du réseau international Deloitte.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre Société. Deloitte & Associés , les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre Société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre Société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'un des Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Bertrand Boisselier
Associé

Stéphane Rimbeuf
Associé

Mazars

Au Président du Comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que Mazars SA est membre du Groupe international Mazars.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre Société. Mazars, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre Société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre Société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'un des Commissaires aux comptes

Mazars

Jérôme de Pastors	Emilie Loréal
Associé	Associée

KPMG

Au Président du Comité d'Audit,

En application des dispositions de l'article L.823-16 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que KPMG est membre du réseau KPMG International.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. KPMG, et les membres de sa Direction, ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre société, ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes, à votre société ainsi qu'aux entités contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

L'un des Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Caroline Bruno Diaz

Associée

Honoraires des CAC

	Honoraires 2020								
en milliers d'euros	Deloitte & Associés[1]	Réseau	**Total Deloitte**	KPMG S.A.[1]	Réseau	**Total KPMG**	MAZARS[1]	Réseau	**Total MAZARS**
Services de certification des comptes	**1 600**	**562**	**2 162**	**2 797**	**2 822**	**5 619**	**1 533**	**863**	**2 396**
Carrefour SA - Emetteur	*323*	*-*	***323***	*512*	*-*	***512***	*390*	*-*	***390***
Filiales (entités contrôlées)	*1 277*	*562*	***1 839***	*2 285*	*2 822*	***5 107***	*1 144*	*863*	***2 007***
Services autres que la certification des comptes [2]	**23**	**672**	**695**	**724**	**493**	**1 217**	**27**	**273**	**300**
Carrefour SA - Emetteur	*23*	*-*	***23***	*23*	*-*	***23***	*23*	*176*	***199***
Filiales (entités contrôlées)	*-*	*672*	***672***	*701*	*493*	***1 194***	*4*	*97*	***101***
TOTAL	**1 623**	**1 234**	**2 857**	**3 521**	**3 316**	**6 837**	**1 560**	**1 136**	**2 696**

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour SA, société-mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclues).

(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.

Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du collège des CAC

- Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du collège des CAC - KPMG

Nature	Filiale	Pays	Description des services	Honoraires (K€)	
				KPMG S.A.	Réseau KPMG
Services fiscaux	Carrefour et Atacadão S.A.	Brazil HSFA	Revue fiscale des taxes directes et indirectes pour l'année 2020 (IRPJ, CSLL, PIS COFINS et ICMS).		104
	Atacadão S.A.	Brazil HSFA	Tax Compliance - vérification de la conformité légale des fichiers de déclarations fiscales générées et envoyées par Carrefour à l'administration pour l'exercice fiscal 2019.		11
	Carrefour Partenariat International	Carrefour Partenariat International	Vérifications des fichiers de déclarations fiscales générés et envoyés par Carrefour à l'administration au regard de la loi		15
	Banco CSF S.A.	Brazil SFA	Tax compliance (revue de procédures de détermination des bases de calcul de taxes, vérification de conformité légale de fichiers de déclarations fiscales, vérification de la cohérence du calcul des coûts réintégrés dans le calcul du résultat fiscal).		43
	Carrefour	Brazil HSFA	Revue du calcul de l'"Income Tax Return"		21
Total services fiscaux				-	**194**
Total services d'évaluation					**0**

Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du collège des CAC

- Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du collège des CAC - Deloitte

Filiale	Pays	Description de la mission	Réseau Deloitte K€
PressiCare Corp	Taiwan	Vérifier la conformité légale et réglementaire de la politique de prix de transfert pour 2019	1
PressiCare Corp	Taiwan	Revue des réponses à l'Administration fiscale concernant la revue du résultat fiscal et de l'impôt 2017	4
PressiCare Corp	Taiwan	Analyse de la conformité fiscale du projet de contractualiser un service agreement avec Carrefour Global Asia	7
Carrefour Italie	Italie	Assistance déclaration fiscale des expatriés	15
Banco CSF and BSF Holding	Brésil	Review of Corporate Taxation: irpj/csll, pis/cofins and ISS calculations 2020	31
Carrefour Spain	Spain	Revue de la documentation Prix de Transfert 2019 et 2020	10
Total Services fiscaux			**69**

Table de correspondance (1/2)

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Renvoi
Article 11 2. a) Déclarations d'indépendance des cabinets	P60 à 62
Article 11 2. b) Identification de chaque associé d'audit principal ayant pris part au contrôle	P59
Article 11 2. c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	N/A
Article 11 2. d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le Comité d'Audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	p48 à 50
Article 11 2. e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	P48 et P51
Article 11 2. f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	P53 et P56
Article 11 2. g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	P54 et P55
Article 11 2. h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	P53 et P55
Article 11 2. i) Indication et explication des appréciations relatives à des évènements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien… dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	N/A
Article 11 2. j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la direction a remédié ou non à la faiblesse en question	p57

Table de correspondance (2/2)

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Renvoi
Article 11 2. k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au Comité d'Audit d'accomplir ses tâches	N/A
Article 11 2. l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	p8 à 44
Article 11 2. m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	p58
Article 11 2. n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	N/A
Article 11 2. o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés	N/A
Article 11 2. p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit, problèmes significatifs découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la direction, tout autre problème découlant de l'audit qui selon le jugement professionnel de l'auditeur est important pour la supervision du processus d'information financière	N/A
Article 11 3. Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	N/A
Article 5 3. b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau des cabinets	p64 et 65